



Ce rapport
a été réalisé
avec l'appui de



environnement et stratégie

FR

2019

DES TERRITOIRES VIVANTS



9 clés face à l'urgence écologique

WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics.

Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun.

C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

La navigatrice Isabelle Autissier est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale depuis le 5 août 2019.

Pour découvrir nos projets rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

I Care & Consult

I Care & Consult accompagne les entreprises, les investisseurs et les acteurs publics dans la réussite de leur « transition environnementale ». De la réflexion stratégique aux solutions opérationnelles, l'équipe d'I Care met son expertise au service de ses clients et propose des solutions innovantes sur une large gamme d'enjeux environnementaux.

Notre objectif est d'aider nos clients à passer d'une « forte empreinte » à une « forte productivité environnementale ».

www.i-care-consult.com

Remerciements

Ce guide a été réalisé en s'appuyant les contributions de nombreux acteurs des territoires et de la ville durable. Nous remercions les interlocuteurs qui ont accepté de transmettre leur expérience lors d'entretiens ou d'ateliers de travail. Ces interlocuteurs sont issus des organisations suivantes : ADEME, Airparif, Agence Régionale de la Biodiversité IDF, CIRED, Enercit'IF, Fondation pour la Nature et l'Homme, France urbaine, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de la Cohésion des Territoires, Natural Capital Project, Paris & Co, Quattrolibri, Université de Lyon, Ville de Paris, Vivapolis, Zero Waste France. Nous tenons particulièrement à remercier les équipes de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et de la Métropole Rouen Normandie, celles de l'ANRU et de l'Institut pour la Ville Durable, ainsi que les équipes de Bouygues Construction, Renault, Suez, partenaires du WWF France, qui ont participé aux échanges techniques.

Direction de la publication : Pierre Cannet, Margot Delafoulhouze (WWF France)

Coordination de la publication : Margot Delafoulhouze (WWF France)

Conception technique et rédaction de la publication : Margot Delafoulhouze (WWF France), Boris Bailly, Charlotte Suaud, Sophie Pevergne (I Care & Consult)

Conception graphique : New Deal Communication et WWF France

Merci aux équipes du WWF France pour leurs contributions : Jean-Baptiste Crohas, Séréna Delar, Juliette Kacprzak, Marie Kazoni, Lisa King, Caroline Longin, Canddie Magdelenat, Isabelle Marx, Aurélie Pontal, Juliette Pugliesi, Rita Sahyoun, Christine Sourd, Thomas Uthayakumar, Marine Vallée.

Document édité en novembre 2019.

Concept & design de la charte graphique WWF : © ArthurSteenHorneAdamson

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France. 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.

Édito



Aujourd'hui, l'humanité vit au-dessus de ses moyens en termes de ressources renouvelables. Notre mode de production et de consommation nous amène à consommer l'équivalent de 2,7 Planètes Terre si toute l'humanité vivait comme les Français. **Notre empreinte écologique est en total déphasage avec la capacité de notre planète et ses ressources naturelles. Pour habiter, se nourrir, se déplacer, se divertir, s'informer, produire et consommer, notre modèle de développement vient prélever plus de ressources que la Terre peut en générer.** Cela compromet les fonctions vitales des écosystèmes pour la vie sur Terre et la survie de nos sociétés.

Ces pressions, directement ou indirectement, viennent perturber les différents systèmes dans lesquelles les êtres humains vivent et évoluent : systèmes climatiques et écologiques, agricoles, sociaux, géopolitiques... Les événements majeurs rencontrés récemment, comme les vagues caniculaires et les feux de forêts, ainsi que la fragilisation massive des systèmes avec la perte de biodiversité ou la pollution plastique témoignent de l'urgence à agir pour préserver et restaurer l'environnement. Face à ces pressions et à leurs conséquences, les populations sont très inégales pour pouvoir y faire face et beaucoup doivent être accompagnées. Seule une transition écologique, solidaire et juste permettra de répondre aux multiples défis qui se posent aujourd'hui à nous.

Les derniers rapports du GIEC sur les terres, les océans et la limitation à 1,5°C sont clairs sur le besoin de changer radicalement de modèle, à très court terme, à travers des transformations dans tous les domaines – alors que les engagements actuellement pris par les États nous conduisent dans un mur climatique de plus de 3°C. Le rapport de l'IPBES sur l'état de la biodiversité appuie le besoin d'une approche holistique à tous les niveaux de responsabilité et à toutes les échelles dans ces transformations.

Si la responsabilité des États en matière de gouvernance mondiale, de régulation et de financement demeure fondamentale, **les élus locaux ont un rôle essentiel dans la mise en œuvre de mesures à la hauteur pour protéger les milieux naturels, la biodiversité, et les populations humaines qui en dépendent.** Les collectivités locales disposent de leviers importants en matière de planification stratégique, de réglementation, de commande publique, de soutien financier et technique. Elles ont la responsabilité d'actionner ces leviers pour être exemplaires et ainsi inspirer et impliquer les acteurs des territoires dans cette aventure collective.

Parce qu'habiter, se nourrir, se déplacer, se divertir, s'informer, produire et consommer s'incarne au plus près de la vie des citoyens, et donc des territoires, le WWF France a choisi de s'investir dans l'accompagnement des transitions locales. **Ce guide est une première approche pour aborder cette transformation. Il avance neuf clés pour réinventer les villes et les territoires autour des fonctions vitales locales : habiter, se nourrir, se déplacer, se divertir, s'informer, produire et consommer.**

Ce guide dessine les grandes orientations et mesures d'un programme pour des territoires vivants et désirables face à l'urgence écologique. **Heureusement, nous ne partons pas de zéro, de nombreuses transformations sont déjà à l'œuvre au niveau local. Il s'agit maintenant de les accélérer et de les amplifier.**

Le WWF France souhaite ainsi soutenir et aiguiller l'engagement de tous les acteurs des territoires pour que nous soyons, collectivement, à la hauteur de l'enjeu.

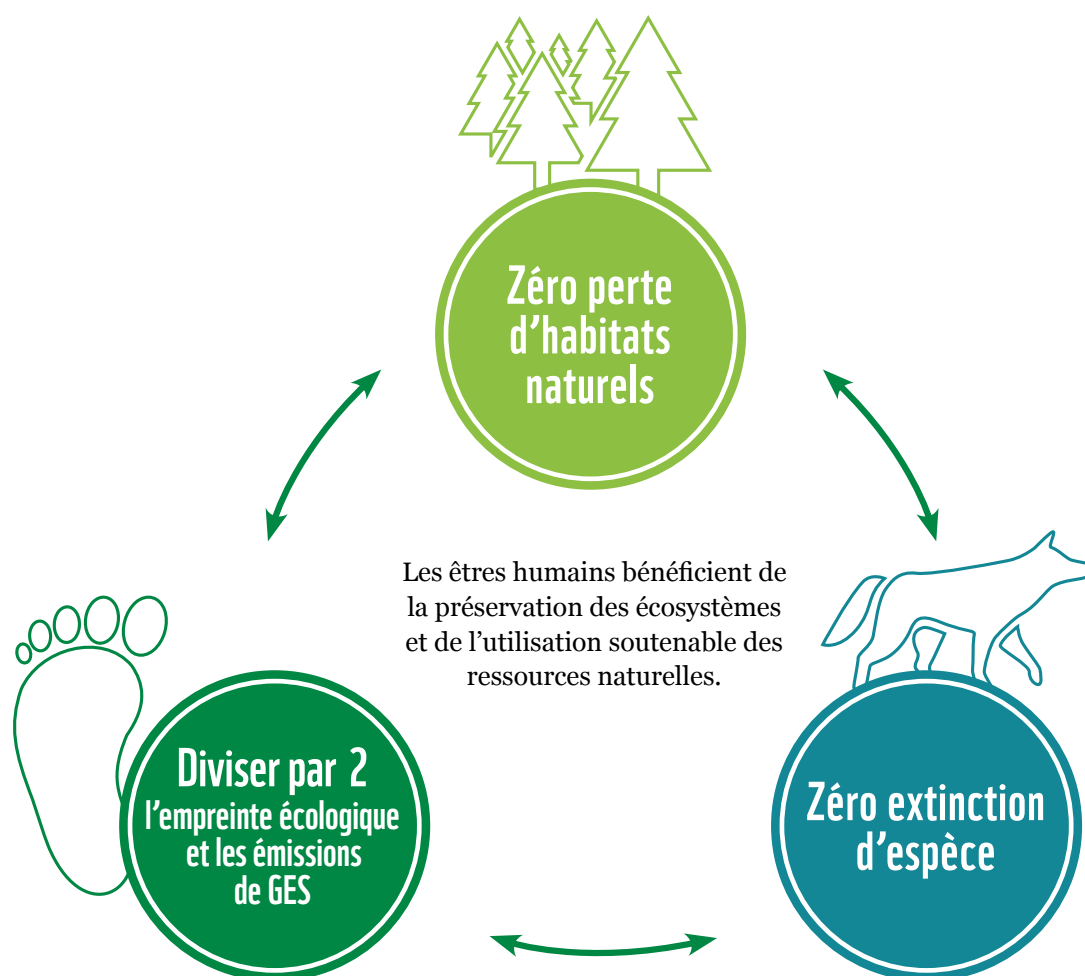
Véronique Andrieux,
Directrice Générale du WWF France

Sommaire

ÉDITO	03
SOMMAIRE	04
INTRODUCTION	05
EMPREINTE ÉCOLOGIQUE D'UN TERRITOIRE : COMPRENDRE LES IMPACTS À PLUSIEURS ÉCHELLES, ICI ET LÀ-BAS	10
DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES AUTOUR DU « MOINS, MIEUX, AUTREMENT »	14
9 CLÉS POUR RÉINVENTER LES VILLES ET LES TERRITOIRES	16
Des bâtiments accessibles, sains et écologiques	18
Une agriculture locale pour une alimentation saine, abordable et durable	22
Une mobilité optimisée, inclusive, partagée, sans polluants	25
Une énergie maîtrisée, renouvelable et locale	28
Un patrimoine naturel accessible, valorisé et préservé	31
Une économie locale, solidaire et au service de la planète	34
Une économie de la sobriété, du réemploi et du recyclage	37
Une ressource en eau préservée et valorisée	40
Une implication de toutes et tous pour la transition écologique	43
CONCLUSION	44
POUR ALLER PLUS LOIN...	45
ANNEXE : DES OUTILS POUR FACILITER LA DÉMARCHE	46

Introduction

Le WWF France agit au cœur des territoires avec les collectivités, les entreprises et les acteurs locaux pour stopper la dégradation des milieux naturels et construire un futur dans lequel les humains vivent en harmonie avec la nature. **L'objectif est que d'ici 2030, nous ayons enclenché la régénération des milieux naturels et de la biodiversité, et que d'ici 2050 nous vivions sans dépasser les limites des ressources de la Planète.**



LE WWF PORTE TROIS GRANDS OBJECTIFS AU NIVEAU MONDIAL POUR LE BIEN DE LA PLANÈTE ET DES SOCIÉTÉS HUMAINES.

LES CONSÉQUENCES LOCALES ET GLOBALES D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À BOUT DE SOUFFLE



5 mai

C'est la date à partir de laquelle la France est doublement endettée : financièrement et écologiquement.

Chaque année, le jour à partir duquel l'humanité vit à crédit envers les ressources planétaires, celui à partir duquel elle est en situation de dette écologique, arrive de plus en plus tôt. En France, ce « jour du dépassement » remonte inexorablement dans le temps¹. Les activités humaines, *a fortiori* lorsqu'elles sont concentrées en zone urbaine, impactent fortement les écosystèmes et la biodiversité d'un territoire. Dans une économie globalisée, ces conséquences sont par ailleurs localisées bien au-delà du territoire lui-même, souvent à l'autre bout du monde :

ARTIFICIALISATION DES SOLS ET CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES



+1,4 %

C'est la progression de l'artificialisation des sols en France chaque année.

Avec un rythme de +1,4 % par an, l'artificialisation des sols croît trois fois plus rapidement que la population. Étalement urbain, infrastructures de transport et commerciales... les espaces agricoles et naturels sont grignotés ou fragmentés, perturbant la biodiversité locale. À l'autre bout du monde, des forêts primaires laissent place à des exploitations agricoles intensives, 80 % de la déforestation étant liée à la conversion de forêts en terres agricoles pour la production de commodités mondiales.

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DES RESSOURCES

Il faudrait 2,7 Planètes Terre si chaque habitant de la planète vivait comme un Français... une consommation non soutenable des ressources concentrée dans les villes (ressources énergétiques, minérales, alimentaires, etc.).

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

Les activités humaines sont à l'origine de nombreuses pollutions des milieux sur les territoires. À titre d'exemple, le trafic routier est à l'origine de 63 % des émissions d'oxyde d'azote en milieu urbain. La pollution plastique, qui contamine tous les milieux, est particulièrement élevée au niveau des territoires méditerranéens où la concentration de population est la plus forte, et près de 80 % de cette pollution est occasionnée par les activités côtières.



2,7 Planètes Terre
seraient nécessaire si l'humanité consommait comme les Français.

Les notes numérotées correspondent aux références et sont à retrouver à la fin du guide, page 45.
Les notes alphabétiques correspondent à des définitions et sont à retrouver en bas de chaque page.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Les villes sont responsables de 67% des émissions de gaz à effet de serre françaises. Les métropoles françaises devaient doubler voire tripler leurs objectifs de réduction des émissions de GES pour respecter l'Accord de Paris.

PERTE DE BIODIVERSITÉ

 **-60 %**
C'est le déclin de la population des vertébrés sauvages (depuis 1970).

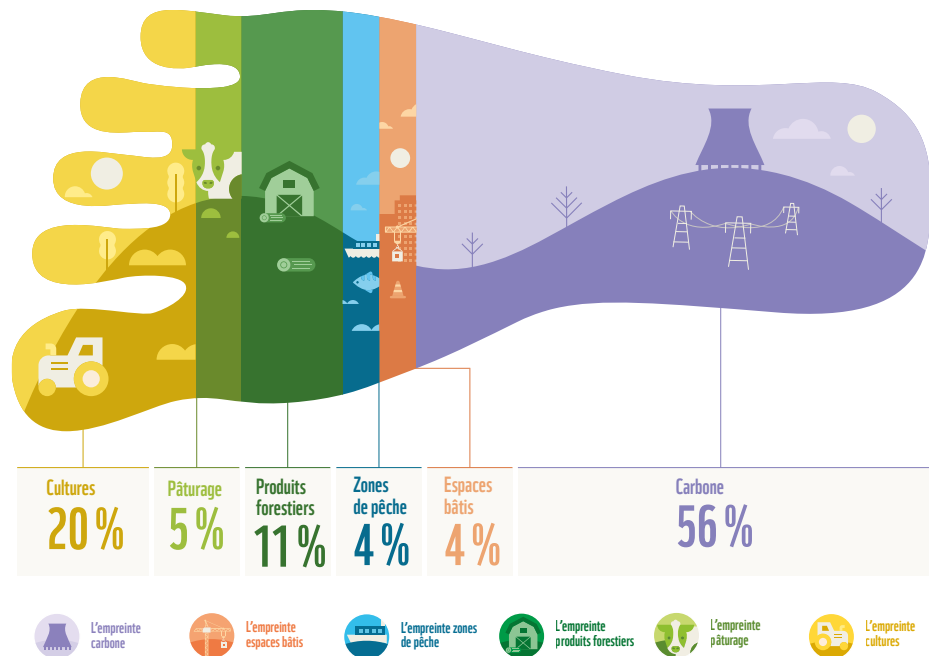
Entre 1970 et 2014, l'effectif des populations de vertébrés sauvages a décliné de 60%. L'IPBES estime que 75% du milieu terrestre est sévèrement altéré et que près d'un million d'espèces sont menacées d'extinction. Le doublement des zones urbaines depuis 1992, la modification (par l'action humaine) des trois quarts de l'environnement terrestre et la surexploitation des ressources naturelles en sont les principales causes.

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

L'ensemble de ces impacts environnementaux ont des répercussions sociales et sanitaires qui témoignent du fait que le bien-être des populations humaines dépend de l'équilibre écologique. Urgence écologique, inégalités et bien-être sont étroitement liés et menacés tant que nous continuons de dégrader les écosystèmes.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES FRANÇAIS SUR LA NATURE

L'empreinte écologique vise à comparer la consommation effective par les activités humaines des ressources renouvelables et des services écologiques et des services écologiques avec le taux de régénération de la nature. À cette fin, elle estime les surfaces terrestres et maritimes biologiquement productives nécessaires à la fourniture des biens et des services que nous consomons, puis la compare à la superficie disponible (la biocapacité de la Terre).



Source : Global Footprint Network pour WWF France sur la base des nouvelles données statistiques mondiales avec une estimation sur la période 2014-2018.

LA CONSTRUCTION D'UNE TRANSFORMATION LOCALE QUI PUISSE EMBARQUER TOUS LES ACTEURS À LEUR JUSTE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

Face à ces enjeux, l'échelle locale apparaît comme l'échelle idéale pour innover, expérimenter et mettre en œuvre de nouvelles manières de vivre, de produire et de consommer. Le défi est multiple : il s'agit de construire aujourd'hui des villes et territoires facilitant **des modes de vie respectant les limites planétaires, résilients aux dérèglements climatiques et économiques déjà ressentis et qui protègent les habitants de la précarité et des risques environnementaux**. Face à l'urgence écologique, c'est cette feuille de route qui permettra de maintenir les territoires vivants et désirables pour les populations.

Pour cela, les collectivités locales se doivent d'être exemplaires dans leurs opérations et leur périmètre d'influence direct (patrimoine détenu en propre, commande publique), et d'élaborer des politiques publiques qui répondent à ces enjeux. Pour être à la hauteur, il sera aussi nécessaire d'embarquer les acteurs économiques et les citoyens dans cette aventure territoriale, chacun à la mesure de sa juste responsabilité. Cette implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire est cruciale : en effet, seule une part limitée du potentiel d'actions (15 à 50 % selon les méthodes d'analyse en matière d'empreinte carbone^a par exemple) dépend de la maîtrise directe de la collectivité, le reste revenant aux autres acteurs du territoire, et notamment aux acteurs économiques. Il est par ailleurs essentiel de s'attaquer aux impacts indirects et souvent délocalisés des activités d'un territoire et des modes de vies de ses habitants.

UNE TRANSFORMATION LOCALE AU CARREFOUR DE PLUSIEURS TRANSITIONS SECTORIELLES

Pour réduire l'empreinte écologique des territoires et des villes, de nombreuses transitions sectorielles doivent être accomplies en matière d'aménagement et de construction, d'agriculture et d'alimentation, de mobilité, de production et de consommation d'énergie, d'économie territoriale, etc. Ces transitions reposent sur trois piliers fondamentaux pour réduire l'empreinte écologique des territoires : faire moins, mieux, autrement. Mais la maîtrise de l'empreinte écologique ne pourra pas passer uniquement par des actions de réduction : il est essentiel que les territoires s'engagent dans des stratégies proactives de régénération de leur capital naturel et de gestion durable de leurs ressources naturelles.

a. L'empreinte carbone est l'une des six empreintes qui composent l'empreinte écologique : empreinte cultures, empreinte pâturage, empreinte zones de pêche, empreinte produits forestiers, empreinte espaces bâtis, empreinte carbone. Elle désigne les émissions de carbone issues de la combustion des énergies fossiles et de la production de ciment.

DE MULTIPLES LEVIERS À ACTIONNER PAR LES COLLECTIVITÉS

PLANIFICATION
STRATÉGIQUE



RÉGLEMENTATION



COMMANDE
PUBLIQUE



SOUTIEN FINANCIER
ET TECHNIQUE



Pour accomplir ces transitions, les collectivités locales disposent de nombreux leviers à actionner de manière cohérente et simultanée : la planification stratégique, la réglementation, la commande publique et le soutien financier et technique. À ces leviers s'ajoute l'animation territoriale, véritable facteur multiplicateur des efforts entrepris par les collectivités. Ces dernières possèdent la légitimité et les moyens d'impulser des changements d'ampleur en inspirant et en animant la transition écologique au niveau territorial : soutenir les acteurs du territoire dans leurs démarches, les rassembler autour de mêmes objectifs, faire émerger des synergies...

9 CLÉS TOURNÉES AUTOUR DES FONCTIONS DE LA VIE D'UN TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Ce guide présente ces engagements autour de 9 clés fondamentales pour réinventer les villes et les territoires et les rendre vivants et désirables face à l'urgence écologique :



DES BÂTIMENTS
ACCESSIBLES,
SAINS ET
ÉCOLOGIQUES



UNE AGRICULTURE
LOCALE POUR UNE
ALIMENTATION Saine,
ABORDABLE ET DURABLE



UNE MOBILITÉ
OPTIMISÉE, INCLUSIVE,
PARTAGÉE,
SANS POLLUANTS



UNE ÉNERGIE
MAÎTRISÉE,
RENOUVELABLE
ET LOCALE



UN PATRIMOINE
NATUREL ACCESSIBLE,
VALORISÉ
ET PRÉSERVÉ



UNE ÉCONOMIE
LOCALE, SOLIDAIRE
ET AU SERVICE
DE LA PLANÈTE



UNE ÉCONOMIE
DE LA SOBRIÉTÉ,
DU RÉEMPLOI
ET DU RECYCLAGE



UNE RESSOURCE
EN EAU
PRÉSERVÉE
ET VALORISÉE



UNE IMPLICATION
DE TOUTES ET TOUS
POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Au cours du travail conduit pour élaborer ce document, plus de 70 outils d'aide à la mise en place de démarches de transition territoriale ont été recensés (référentiels, labels...). Le WWF France a choisi de présenter dans ce guide des ambitions et des recommandations, sans se substituer aux outils existants, par ailleurs listés en annexe. Ces ambitions sont déclinées autour de 9 clés. Dans chaque clé, les recommandations sont présentées par levier d'action dont disposent les collectivités : planification stratégique, réglementation, commande publique, soutien financier et technique.

IMPACTS DÉLOCALISÉS

Changement d'usage des terres

Perte d'habitats (liés à la déforestation pour production agricole notamment)

IMPACTS LOCAUX

Artificialisation des sols

Changement d'usage des terres, perte d'habitats locaux (pour l'habitat et les infrastructures - transport, industrie, commerce, etc.)

Consommation non soutenable des ressources

naturelles et fossiles au niveau mondial

Consommation non soutenable des ressources locales

Pollution des milieux

sols, eau, air, mer (transport international, activités industrielles délocalisées, agricultures délocalisée, plastiques)

USAGES ET FONCTIONS DES VILLES ET TERRITOIRES

Habiter
Se nourrir
Se déplacer
Se divertir
S'informer
Produire
Consommer

Pollution des milieux locaux

sols, eau, air, mer (transports, chauffage thermique, agriculture locale, activités industrielles, déchets, etc.)

Réchauffement climatique et dérèglements climatiques locaux

Modification du climat local, îlots de chaleur urbains, événements extrêmes

Réchauffement et dérèglements climatiques mondiaux

Augmentation des températures mondiales, événements extrêmes, déplacement de populations

Impacts sociaux localement

Précarité énergétique, dépendance économique (volatilité des prix), maladies, vulnérabilité aux événements extrêmes

Déclin de la biodiversité locale

Perte de pollinisateurs et espèces locales

Déclin de la biodiversité mondiale

et des écosystèmes & services écosystémiques

Impacts sociaux délocalisés

Vulnérabilité aux événements extrêmes, déplacement de populations, fragilisation des communautés et sociétés qui dépendent des écosystèmes primaires, droits humains dans les chaînes de production, droits des peuples premiers, conflits pour l'usage des ressources

LES IMPACTS LOCAUX ET DÉLOCALISÉS DE NOS MODÈLES DE VILLES ET DE TERRITOIRES

1 EMPREINTE ÉCOLOGIQUE D'UN TERRITOIRE : COMPRENDRE LES IMPACTS, ICI ET LÀ-BAS

Les activités humaines génèrent de nombreuses externalités négatives^b sur le patrimoine naturel et le patrimoine social d'un territoire. **Le caractère globalisé de nos systèmes de consommation implique par ailleurs qu'ils génèrent des externalités négatives bien au-delà du territoire lui-même, souvent à l'autre bout du monde, impacts indirects et souvent délocalisés de nos activités et de ce que nous consommons sur nos territoires.** Ces externalités sont accrues en zone urbaine du fait de la concentration d'activités humaines hébergées par les villes.

Le WWF France encourage donc les acteurs des territoires et en particulier les collectivités à intégrer la sphère élargie des impacts induits par leurs activités (consommation, importations, exportations) lorsqu'elles évaluent leur empreinte écologique et planifient les actions à mettre en œuvre pour la réduire.

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS

 **65 000 ha**
C'est la surface des terres
artificialisées chaque année
en France métropolitaine.

MTES, 2018

 **80 %**
de la déforestation est liée
à la conversion de forêts
en terres agricoles pour la
production de commodités
mondiales : le bœuf, le soja,
l'huile de palme.

FAO, 2018

Avec un rythme de +1,4 % en moyenne par an, l'artificialisation a crû trois fois plus rapidement que la population au cours des dix dernières années. L'urbanisation et le développement des infrastructures de transport et de logistique constituent la première cause d'artificialisation des sols, ayant pour conséquence une diminution de la qualité des milieux naturels et une perturbation des cycles naturels. En ville, les surfaces artificialisées réfléchissent davantage les rayonnements du soleil, contribuant ainsi à créer des « îlots de chaleur »².

Par ailleurs, le développement de l'agriculture intensive et l'augmentation de la consommation de produits importés contribuent au changement d'affectation des terres et à la déforestation, en France ou à l'autre bout du monde³. **Le grignotage des espaces naturels pour ces différents usages a pour conséquences la perte d'habitats naturels riches de biodiversité, la réduction de la capacité de stockage de carbone d'un territoire, et l'affaiblissement de la capacité de résilience d'un territoire aux crues ou aux fortes chaleurs.**

b. Externalité négative : le fait que l'activité de production ou de consommation d'un agent affecte le bien-être d'un autre ou l'environnement sans compensation.

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES



Il faudrait
2,7 Planètes Terre
si chaque habitant de la planète
vivait comme un Français.

Global Footprint Network, 2019

Les modes actuels de production et de consommation de masse conduisent à une exploitation des ressources planétaires au-delà de leur capacité de régénération. La France a une empreinte écologique estimée à presque 5 hectares globaux par habitant, plus de trois fois la biocapacité^c disponible. En tant que plateformes d'importation et d'exportation, **les villes consomment un nombre important et croissant de commodités mondiales (ressources énergétiques, alimentaires, bois, papier...) impactant d'autant plus l'environnement lorsqu'elles ne proviennent pas de filières durables et responsables⁴.**

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

De nombreuses activités peuvent engendrer des pollutions des milieux sur les territoires : production d'énergie et de chaleur, activités industrielles, épandage de produits phytosanitaires, activités de construction, transports, stockage, incinération, abandon de déchets... **Les solutions mises en place pour limiter ces pollutions et en maîtriser les impacts restent encore très insuffisantes⁵.**



80 %
des rejets plastiques
de la France en mer
Méditerranée proviennent des
activités côtières.

WWF France, 2019

La production et les rejets de déchets constituent un problème de plus en plus criant. À titre d'exemple, le WWF France estime à 80 000 tonnes la quantité de plastique ayant été rejeté dans la nature en France en 2016, dont 11 200 tonnes déversées dans la Méditerranée⁶. Ces rejets contaminent les milieux naturels et mettent ainsi en danger de nombreuses espèces (enchevêtrement, ingestion, dommages à l'habitat), contaminent l'eau et la chaîne alimentaire, impactant ainsi la santé humaine. **La concentration de débris plastiques le long des côtes méditerranéennes est particulièrement élevée au niveau des territoires où la concentration de population est la plus forte.**

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

En France, les villes sont
responsables de



67 %
des émissions
de GES.

WWF France, 2018

Les émissions de gaz à effet de serre, principales causes des dérèglements climatiques, perturbent les équilibres naturels et intensifient la fréquence et l'ampleur des événements climatiques extrêmes. **En 2018, le WWF France a calculé que les métropoles françaises devaient doubler voire tripler leurs objectifs de réduction des émissions de GES.** Elles disposent de treize années d'émissions seulement au rythme actuel d'émission de GES avant de consommer l'intégralité de leur « reste à émettre » pour respecter l'Accord de Paris⁷.

c. La biocapacité est définie par le Global Footprint Network comme la capacité des écosystèmes de fournir des matières biologiques utiles et d'assimiler des déchets générés par les hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes.

PERTE DE BIODIVERSITÉ

 **75 %**
du milieu terrestre est
sévèrement altéré par
l'activité humaine.

Selon l'Indice Planète Vivante calculé par le WWF, entre 1970 et 2014, l'effectif des populations de vertébrés sauvages a décliné de 60 %. **Surexploitation des ressources et activités agricoles en sont les principales causes**⁸.

En mai 2019, l'IPBES a publié la première évaluation mondiale intergouvernementale sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques. Les experts font état d'une destruction de biodiversité « à tous les niveaux » et estiment notamment que 75 % du milieu terrestre est sévèrement altéré et que près d'un million d'espèces sont menacées d'extinction à l'horizon 2030. **Le rapport souligne à ce titre l'impact critique du doublement des zones urbaines depuis 1992 et de la modification (par l'action humaine) des trois quarts de l'environnement terrestre.**

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

 **48 000 décès**
sont liés à la pollution de l'air,
soit la 2^e cause de mortalité
évitable en France, derrière le
tabac, et devant l'alcool.

Santé publique France, 2016

Les impacts de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, des dérèglements climatiques et du déclin de la biodiversité s'étendent au-delà de la sphère écologique. Ils sont à l'origine de risques sanitaires accrus et contribuent à dégrader la qualité de vie⁹. À titre d'exemple, le nombre de personnes exposées à au moins une canicule de vigilance orange a doublé entre les périodes 1974-1983 et 2004-2013 du fait de l'augmentation de la fréquence des canicules¹⁰.

Les dérèglements climatiques et le déclin de la biodiversité mettent en péril de précieux écosystèmes sur lesquels reposent les sociétés humaines. Ces dérèglements impactent en premier lieu les populations les plus vulnérables, aggravant ainsi les inégalités sociales et territoriales.

L'ensemble de ces enjeux, à la fois globaux et locaux, interconnectés, dont la responsabilité est partagée (particuliers, entreprises, acteurs publics...), prennent ancrage sur les territoires. La réponse viendra donc, pour une grande part, d'actions coordonnées au niveau local, échelle idéale pour innover, expérimenter et mettre en œuvre de nouvelles manières de vivre, de produire et de consommer. Les pages suivantes présentent des pistes de solutions à engager dans les plus brefs délais pour réinventer les villes et les territoires et les rendre vivants et désirables face à l'urgence écologique.

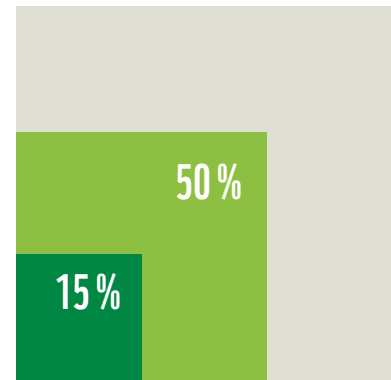
2 DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES AUTOUR DU « MOINS, MIEUX, AUTREMENT »

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans l'émergence d'une nouvelle société, plus équitable, écologique et sobre. Elles se doivent d'être exemplaires dans leurs opérations et leur périmètre d'influence direct (patrimoine détenu en propre, commande publique), et d'élaborer des politiques publiques qui répondent à ces enjeux. Il faut agir sur les différents périmètres de l'empreinte écologique d'une ville : **l'emprise urbaine elle-même et son territoire d'implantation d'une part, les lieux avec lesquels elle est liée par les importations et exportations de produits et services d'autre part.**

Les collectivités ne peuvent cependant relever le défi de réduire et maîtriser leur empreinte écologique globale sans l'engagement actif de tous les acteurs du territoire, en premier lieu les acteurs économiques.

Sur l'empreinte carbone seule, la collectivité a une maîtrise directe sur maximum 15 % des émissions de GES de son territoire, et jusqu'à 50 % si l'on considère l'effet de levier qu'elle peut activer à travers les politiques publiques dont elle possède la maîtrise (logement, mobilité, urbanisme, etc.)¹¹.

Ces chiffres indiquent que les collectivités, en tant que donneurs d'ordre, se doivent d'être exemplaires dans la gestion de leurs opérations et dans les politiques publiques qu'elles engagent, mais également qu'il est nécessaire d'embarquer les acteurs économiques et les citoyens dans cette aventure territoriale, chacun à la mesure de sa juste responsabilité.



Les collectivités ont les moyens d'impulser des changements d'ampleur en inspirant et en animant la transition écologique territoriale : soutenir les acteurs du territoire dans leurs démarches, les rassembler autour de mêmes objectifs, faire émerger des synergies...

Pour réduire l'empreinte écologique des territoires et des villes, de nombreuses transitions sectorielles doivent être accomplies en matière d'agriculture et d'alimentation, de mobilité, de bâtiment, de production et de consommation d'énergie, etc. Ces transitions sectorielles se caractérisent par un profond changement des modes de vie, de production et de consommation. **La réussite des transitions à accomplir sera d'autant plus grande que les acteurs travailleront main dans la main autour d'une vision transversale et collaborative qui transcendera les différents secteurs et fonctions d'une ville et d'un territoire.**

Trois leviers doivent être actionnés pour accomplir ces transformations :



Cependant, au regard des impacts déjà constatés sur le climat et la biocapacité, la maîtrise de l’empreinte écologique ne pourra pas passer uniquement par des actions de réduction de l’empreinte : **il est essentiel que les territoires s’engagent dans des stratégies proactives de régénération de leur patrimoine naturel et de gestion durable de leurs ressources naturelles.**

Le WWF France est convaincu que les collectivités qui agiront pour réduire leur empreinte écologique et développer leur biocapacité seront aussi celles qui développeront leur **capacité de résilience^d environnementale et sociale aux impacts déjà ressentis des dérèglements climatiques et du déclin de la biodiversité.** Elles rendront ainsi leurs villes et leurs territoires vivants et désirables face à l’urgence écologique.

Alors, quelles sont les responsabilités des acteurs des territoires pour faire que nous vivions dans les limites planétaires ? Quels leviers pour des villes et des territoires vivants et désirables face à l’urgence écologique, ici et à l’autre bout du monde ?

Neuf clés d’action ont été identifiées et sont présentées dans le chapitre suivant. Pour chaque clé, les recommandations du WWF France sont présentées par levier d’action dont disposent les collectivités : planification stratégique, réglementation, commande publique, soutien financier et technique.



PLANIFICATION STRATÉGIQUE



RÉGLEMENTATION



COMMANDE PUBLIQUE



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

d. Résilience territoriale : capacité à évoluer vers un nouvel état d’équilibre dynamique construit collectivement, en rétablissant ses fonctionnalités techniques, en préservant et reconstituant son écosystème, en renouvelant les équilibres sociaux (définition Partenariat français pour les villes et les territoires).

3 9 CLÉS POUR RÉINVENTER LES VILLES ET LES TERRITOIRES



DES BÂTIMENTS ACCESSIBLES, SAINS ET ÉCOLOGIQUES

Interdire l'artificialisation des sols, éliminer les passoires énergétiques, développer des bâtiments économes en ressources et matières premières et très performants d'un point de vue environnemental et sanitaire...

... pour lutter contre l'étalement urbain, l'utilisation non soutenable de ressources pour la construction, la consommation non maîtrisée d'énergie, la précarité énergétique et sanitaire.



UNE AGRICULTURE LOCALE POUR UNE ALIMENTATION SAINTE, ABORDABLE ET DURABLE

Soutenir la production alimentaire et les filières locales de qualité, adopter une politique d'achats durables et responsables et promouvoir des régimes alimentaires durables...

... pour lutter contre la déforestation importée, la pollution des sols et des eaux par les intrants agricoles, le déclin de la biodiversité locale et mondiale et les risques pour la santé.



UNE MOBILITÉ OPTIMISÉE, INCLUSIVE, PARTAGÉE, SANS POLLUANTS

Réduire les besoins en déplacements domicile-travail, sortir d'ici à 2025 le diesel et d'ici à 2030 l'essence des zones urbaines polluées^e et massifier les alternatives à l'autosolisme...

... pour lutter contre une consommation non soutenable de ressources fossiles, la pollution de l'air, les inégalités d'accès aux services et aux équipements urbains.



UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE, RENOUELABLE ET LOCALE

Diviser par deux la consommation énergétique, développer les EnR locales désirables et durables et utiliser une énergie exclusivement bas carbone...

... pour lutter contre la consommation non soutenable de ressources fossiles et minérales, la pollution des eaux et de l'air, des émissions majeures de GES, le risque nucléaire, la précarité énergétique.

e. Les zones polluées sont considérées comme les zones ne respectant pas les seuils recommandés par l'OMS.



UN PATRIMOINE NATUREL ACCESSIBLE, VALORISÉ ET PRÉSERVÉ

Régénérer et valoriser la biodiversité locale, soutenir le tourisme écoresponsable et développer l'éducation à l'environnement...

... pour lutter contre l'artificialisation et la perturbation de certains sites naturels, la pollution amplifiée en zone touristique, les rejets de plastique, les impacts sur la biodiversité.



UNE ÉCONOMIE LOCALE, SOLIDAIRE ET AU SERVICE DE LA PLANÈTE

Favoriser les ressources locales et durables, soutenir les modèles alternatifs à la consommation de masse et l'économie sociale et solidaire, et instaurer un principe de soutenabilité écologique du budget...

... pour lutter contre la surexploitation des matières premières, contre la déforestation importée, le gaspillage de masse, la dépendance commerciale et les émissions des GES associées.



UNE ÉCONOMIE DE LA SOBRIÉTÉ, DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE

Éliminer les rejets de déchets dans la nature, sortir du tout-jetable, favoriser le réemploi, l'économie du partage et de la réparation, vers le recyclage...

... pour lutter contre la production massive de déchets (notamment plastique) et contre la pollution et la perte de biodiversité qu'ils engendrent.



UNE RESSOURCE EN EAU PRÉSERVÉE ET VALORISÉE

Garantir la qualité de l'eau, un accès équitable à l'eau, un usage raisonné et la résilience du territoire aux événements extrêmes...

... pour lutter contre l'appauvrissement de la ressource en eau, notamment potable, les dérèglements du cycle de l'eau et les événements météorologiques extrêmes associés.



UNE IMPLICATION DE TOUTES ET TOUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Faciliter la participation et l'implication de toutes et tous, engager et responsabiliser les acteurs locaux et notamment les acteurs économiques...

... pour démultiplier l'impact des actions de la collectivité, embarquer tous les acteurs du territoire face à l'urgence écologique, renforcer la connaissance et la compréhension des enjeux de la transition écologique.



DES BÂTIMENTS ACCESSIBLES, SAINS ET ÉCOLOGIQUES

La concentration de population et d'activités économiques dans des zones urbaines toujours plus vastes est source d'impacts environnementaux majeurs liés à l'étalement urbain, aux matériaux de construction, à l'usage et au vieillissement des bâtiments. Le vieillissement et la vétusté du parc de logements sont également source de vulnérabilité sanitaire et économique pour certains ménages.

Le WWF France appelle les acteurs des territoires à préserver les espaces naturels du développement urbain et à transformer le parc de bâti sur la base des meilleures performances environnementales et sanitaires.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS

 **10 %**
du territoire métropolitain
est artificialisé, un chiffre en
hausse de 1 % par an.

Les sols artificialisés occupent près de 10 % du territoire métropolitain et progressent de plus de 1 % par an¹². La création de logements, notamment pavillonnaires, la périurbanisation et le développement de zones commerciales en sont les principales causes¹³. L'étalement urbain contribue à convertir des espaces naturels ou agricoles en zones urbaines et à rompre les continuités écologiques, occasionnant ainsi une perte d'habitats naturels et perturbant la biodiversité. Par ailleurs, l'artificialisation des sols et la modification des espaces naturels diminuent la capacité de résilience d'un territoire à des événements météorologiques extrêmes.

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES

 **D**
C'est la performance
énergétique moyenne des
logements dans les grandes
métropoles françaises.

L'étiquette énergétique moyenne des logements dans les 10 plus grandes métropoles françaises est aujourd'hui à « D » soit deux classes en dessous du niveau moyen à atteindre en 2050 selon le WWF France¹⁴. Les consommations énergétiques liées à l'usage des bâtiments (électricité, chauffage) représentent 46 % des consommations énergétiques finales de la France¹⁵. La construction engendre quant à elle une consommation importante de matières premières minérales qui se raréfient et dont l'extraction est elle-même polluante et destructrice (érosion des côtes, mines, etc.).

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES



17 %

C'est ce que représente le bâtiment pour les émissions de GES nationales.

Le bâtiment représente 17% des émissions de GES nationales, c'est le deuxième secteur le plus contributeur aux émissions de GES en France après les transports¹⁶ et sa « trajectoire d'émissions » n'est pas alignée avec les objectifs de réduction nationaux¹⁷. Au-delà de leur contribution aux émissions, les bâtiments et donc le cadre de vie peuvent être particulièrement impacté par les dérèglements climatiques : îlots de chaleur urbains, inondations... autant d'impacts qu'il s'agit désormais d'anticiper, car ils seront plus fréquents dans les prochaines décennies.

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ



3,5 millions

de Français déclarent souffrir de froid dans leur logement.

En France, 47% du parc locatif privé est constitué de passoires énergétiques (étiquettes énergétiques F ou G)¹⁸ et 3,5 millions de Français déclarent souffrir de froid dans leur logement¹⁹. Bâtiments vétustes, passoires énergétiques, environnement purement minéral sont autant de facteurs qui engendrent des problèmes de différentes natures : sanitaires d'abord (mauvaise qualité de l'air intérieur par exemple), économiques ensuite (facture énergétique élevée) ou encore psychiques liés à l'absence de nature en ville.

Face à ces enjeux, il est impératif de profondément repenser nos modèles urbains, et de prioriser le renouvellement urbain pour limiter le grignotage d'espaces naturels, considérablement améliorer la performance environnementale et sanitaire du parc de bâti, et ainsi améliorer le cadre de vie et la résilience sur le territoire.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour encadrer strictement l'étalement urbain, accélérer la rénovation et garantir la qualité du bâti neuf ou rénové. Elles doivent utiliser leur compétence de planification stratégique, de réglementation et de donneur d'ordre pour entraîner les foncières, les promoteurs et les bailleurs sociaux dans ce champ d'action.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Nombre de logements rénovés par an
- ✓ Performance énergétique moyenne du parc de bâti
- ✓ Part de surface artificialisée du territoire
- ✓ Couverture végétale en m²
- ✓ Nombre de ménages en situation de précarité énergétique
- ✓ Part des matériaux à moindre empreinte environnementale dans les constructions ou rénovations



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

S'engager pour zéro hectare artificialisé et zéro imperméabilisation nette des sols et élaborer un plan « Producteur net d'espaces verts »

Redonner sa place au vivant sur le territoire et dans l'espace urbain et l'intégrer dans tous les domaines de compétence de la collectivité : développer les trames vertes, bleues, brunes et noires, systématiser la végétalisation des espaces urbains, transformer les îlots de chaleur urbains en îlots de fraîcheur, etc.

Élaborer un plan « 100 % renouvellement urbain, zéro passoire énergétique »

Fixer un rythme élevé de rénovation du bâti résidentiel ou tertiaire, des objectifs de densification et de végétalisation et intégrer les notions de prévention des risques et de la précarité énergétique, sanitaire et sociale aux projets d'aménagement.



RÉGLEMENTATION

Limiter strictement l'extension des zones urbaines

et fixer des densités de construction minimales *via* le PLU.

Intégrer une obligation de zéro imperméabilisation nette des sols

aux règlements d'urbanisme, couplée à une limite de 20 % de surface imperméable et une obligation de désimperméabilisation et de végétalisation à hauteur de tout excédent artificialisé.

Contraindre les constructeurs à construire des bâtiments passifs ou à énergie positive et bas carbone

respectant les principes d'une architecture bioclimatique et intégrant des solutions d'adaptation aux dérèglements climatiques.

Interdire les rénovations partielles et non compatibles avec le label BBC

pour tous les bâtiments publics ou logements sociaux et dans le cadre des déclarations préalables de travaux revues en mairie pour les logements privés.

Instaurer un régime d'autorisation préalable de mise en location^f

ou des incitations *via* la taxe foncière pour contraindre ou inciter les propriétaires à rénover leurs logements (saut d'au moins 2 niveaux sur un DPE)²⁰.

f. La loi ALUR (art. 92 et 93 / CCH : L.634-1 à L.635-11) permet aux EPCI et aux communes volontaires de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers au sein de secteurs géographiques, pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature du contrat de location.



COMMANDE PUBLIQUE

Exiger des approches en coût global (cycle de vie) pour tout projet d'aménagement.

Intégrer des obligations de résultats dans les contrats publics : pénalités en cas de contre-performance, intéressement en cas de surperformance environnementale et sanitaire des bâtiments livrés (notamment pour l'habitat social).

Intégrer des exigences de recours à des matériaux à moindre empreinte environnementale et haute performance sanitaire dans les appels d'offres publics. Minimum 50 % issus du réemploi ou du recyclage, minimum 50 % produits en France, matériaux biosourcés d'origine certifiée, faible contenu carbone, sans COV, etc.

Favoriser la construction bois, avec un objectif de 50 % des constructions neuves et rendre visible l'innovation bois sur un site emblématique (recyclé ou certifié FSC).



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Développer le tiers-financement pour la rénovation et créer un guichet unique permettant d'identifier les zones prioritaires à rénover, d'effectuer des diagnostics, de mobiliser les bons professionnels et des financements complémentaires.

Réserver le soutien financier aux logements neufs situés sur des zones déjà artificialisées.

Accompagner les habitants dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques.



UNE AGRICULTURE LOCALE POUR UNE ALIMENTATION SAIN, ABORDABLE ET DURABLE

L'agriculture intensive et le régime alimentaire moyen des Français^g sont la source de déséquilibres à différents niveaux : pollutions liées à l'usage d'engrais azotés et de produits phytosanitaires de synthèse, précarité économique des agriculteurs, augmentation des risques de maladies (cardiovasculaires, diabète, etc.) en raison d'une alimentation déséquilibrée...

Le WWF France encourage les acteurs des territoires à développer la fonction nourricière du territoire, afin que ce dernier puisse fournir, dans le respect des milieux naturels, une alimentation saine et abordable à ses habitants.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS

 **24 millions**
d'hectares naturels ont été
convertis pour produire la
nourriture de nos animaux
d'élevage entre 2000 et 2010.

Les surfaces agricoles représentent 31 % de l'espace métropolitain en 2015, leur emprise est relativement stable depuis 2006²¹. Au niveau mondial, la croissance de la population et des besoins alimentaires, la production intensive et la surconsommation accentuent l'occupation des sols à des fins agricoles et la déforestation : la production de l'alimentation de nos animaux d'élevage a ainsi causé la conversion de 24 millions d'hectares de forêts, de savanes et de prairies entre 2000 et 2010²².

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

 **93 %**
des points de contrôle
des cours d'eau français
contaminés par des pesticides.

Les pratiques agricoles intensives engendrent un appauvrissement de la qualité des sols : le taux de matière organique du sol français ne cesse de diminuer ces dernières années²³. De plus, le recours massif aux pesticides (la France est n°2 au niveau européen) contamine les écosystèmes par leur persistance dans l'eau, dans l'air et dans les sols : 93 % des points de contrôle des cours d'eau français sont contaminés par des pesticides, tout comme 70 % des eaux souterraines²⁴.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Ce que nous mangeons contribue directement aux dérèglements climatiques puisque les émissions de GES générées sur la totalité du cycle de vie des produits alimentaires^h au niveau mondial représentent près de 30 % des émissions globales²⁵.

*g. Alimentation trop riche en protéines animales et en produits ultra-transformés (gras, sucrés et salés).
h. Fermentation entérique, production et utilisation d'engrais de synthèse, gestion des déjections en élevage, transport, énergie, etc.*

PERTE DE BIODIVERSITÉ

 **90 %**
des stocks de poissons
sont soit surexploités soit
pleinement exploités.

Les changements d'utilisation des sols pour l'agriculture sont l'une des causes premières de l'érosion exponentielle de la biodiversité au niveau mondial²⁶, les populations d'espèces liées aux paysages agricoles français (pollinisateurs, oiseaux, petits mammifères, etc.) ne sont pas épargnées. Par ailleurs, le doublement de la consommation mondiale de poisson en cinquante ans et les pratiques de pêche intensive ou illégale engendrent une baisse accélérée des populations de poissons : 90 % des stocks de poissons sont soit surexploités, soit pleinement exploités²⁷.

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

 De **8,5 % à 15 %**
c'est l'augmentation
du taux d'obésité
entre 1997 et 2012.

Trop riche en produits transformés (et de surcroît trop gras, salés et sucrés) et en protéines d'origine animale, le modèle alimentaire occidental a conduit en France à une augmentation du taux d'obésité de 8,5 % à 15 % entre 1997 et 2012²⁸. Par ailleurs, l'alimentation est au cœur des inégalités sociales, notamment dans l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous.

Au regard de ces enjeux, il apparaît nécessaire de faire évoluer les différents modèles de production et de consommation pour une transition agricole et alimentaire durable. Les actions menées à l'échelle des territoires peuvent contribuer très concrètement à cette évolution.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités jouent un rôle essentiel pour mobiliser et faire bouger l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire au niveau local. Des producteurs de matières premières jusqu'aux consommateurs, en passant par les industries agroalimentaires ou les distributeurs, elles peuvent les faire bouger en favorisant un véritable système alimentaire territorial et des régimes alimentaires durables.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Surface agricole protégée par le PLU
- ✓ Part de la Surface Agricole Utile en bio
- ✓ Investissements publics (en part du budget local) dans les filières agricoles locales pour l'accroissement des pratiques durables
- ✓ Nombre de réseaux en circuits courts et de jardins ouvriers
- ✓ Part de produits bio, locaux, certifiés dans la restauration collective
- ✓ Taux d'exposition aux produits phytosanitaires sur le territoire
- ✓ Évolution de la biodiversité locale et notamment des pollinisateurs



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Élaborer un projet alimentaire territorial (PAT) établissant un système alimentaire territorialisé, où l'ensemble des activités de production, transformation, distribution et consommation ont lieu sur le territoire et sont les plus économes et respectueuses possible des espaces naturels. Ce PAT doit viser la promotion de la diversification des cultures et un volet ambitieux relatif au gaspillage alimentaire.



RÉGLEMENTATION

Protéger les espaces naturels non convertis en interdisant leur conversion, préserver les espaces agricoles existants en interdisant leur urbanisation et sécuriser du foncier urbain pour l'agriculture urbaine *via* les outils de planification territoriale (PLU notamment).



COMMANDE PUBLIQUE

Adopter une politique d'achats sans déforestation et sans conversion d'écosystèmes naturels pour favoriser l'approvisionnement en matières premières agricoles durables.

Rédiger les marchés publics de manière à favoriser une restauration de proximité, durable et de qualité²⁹

Sourcing, groupement de commandes, pondération des critères environnementaux, critère circuits courts, allotissement, droit de préférence, etc. plusieurs options existent pour privilégier une alimentation locale et certifiée, des fournisseurs disposants de critères de qualité environnementale et engagés dans des démarches d'agriculture biologique, de permaculture, d'agroécologie, etc.ⁱ.

Promouvoir des régimes alimentaires durables *via* les appels d'offres publics (restauration publique collective, projets d'aménagement, etc.)

En généralisant la réduction de la consommation de produits animaux comme la viande, les œufs, les produits laitiers et le poisson d'élevage (notamment ceux nourris avec des farines animales) au profit de protéines végétales (notamment légumineuses).



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Favoriser le développement de filières agricoles locales autonomes, économes durables (AMAP, jardins partagés locaux, permaculture, agroécologie, etc.) et les filières de légumes secs par des aides financières et techniques, des commandes groupées pour les cuisines centrales, de la mise en réseau ou encore la création de coopératives agricoles municipales.

Soutenir la formation de chefs cuisiniers à la formulation de nouvelles recettes plus végétales. Proposer par exemple 2 menus végétariens par semaine dans les cantines scolaires) et les valoriser avec un label « restaurant engagé ».

i. Voir le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 qui permet d'intégrer un critère d'attribution unique prenant en compte le coût du cycle de vie ou d'intégrer plusieurs critères dont les conditions de production et de commercialisation, la biodiversité, etc. et encourage les acheteurs à rencontrer les producteurs en amont de la rédaction d'un marché afin de l'écrire en fonction des attentes et possibilités de chacun (« sourcing »).



UNE MOBILITÉ OPTIMISÉE, INCLUSIVE, PARTAGÉE, SANS POLLUANTS

Les déplacements sont inscrits au cœur de l'activité et du développement de nos sociétés et force est de constater qu'ils sont aujourd'hui en grande majorité carbonés. Plus de 20 kilomètres sur les 25 parcourus quotidiennement par un Français se font en voiture et 99 % des voitures carburent aujourd'hui aux énergies fossiles³⁰. Dans ce contexte, la mobilité représente aujourd'hui un poids considérable de notre empreinte écologique : pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre, étalement urbain...

Le WWF France engage les acteurs des territoires à aller vers des modèles de mobilité plus durables et accessibles pour tous, des modèles où nous nous déplacerons moins (en diminuant notamment les déplacements pendulaires), autrement (en favorisant les modes et les usages alternatifs à la voiture individuelle) et mieux (en ayant recours à des véhicules légers à très faibles émissions^j, reposant sur des sources d'énergies renouvelables et décarbonées).

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS



1 département
entier est englouti
par l'étalement urbain
tous les 7 ans.

L'utilisation de la voiture individuelle est étroitement liée au phénomène d'étalement urbain, dont elle est le principal vecteur, et qui engloutit près d'un département tous les 7 ans en France, pris sur les terres agricoles ou naturelles³¹. Par ailleurs, les infrastructures de transports (routier, ferroviaire, aéroportuaire...) en fragmentant le territoire, contribuent à la rupture des continuités écologiques.

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES

94 %
des consommations
énergétiques du secteur
des transports sont des
produits pétroliers.

Le modèle actuel de mobilité repose sur le recours à de nombreuses ressources non renouvelables, tout au long du cycle de vie du moyen de transport. La fabrication des véhicules, des infrastructures notamment goudronnées, et l'utilisation des moteurs à combustion tout au long de la vie du véhicule sont des étapes particulièrement consommatrices de ressources fossiles et minérales, qu'il s'agisse du transport routier, aéroportuaire, portuaire, etc. 94 % des consommations énergétiques du secteur des transports sont des produits pétroliers³².

j. Les véhicules à très faibles émissions regroupent les véhicules électriques à batterie et les véhicules hydrogène.

POLLUTION CHIMIQUE DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER


 **1/4**
des émissions de particules
fines et plus de la moitié des
émissions d'oxyde d'azote.

Le trafic routier est à l'origine de près d'un quart des émissions de particules fines et de plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote, ces parts pouvant être encore plus importantes en agglomération³³. Or la pollution de l'air constitue un réel fardeau pour la santé des citoyens : d'après l'agence nationale Santé publique France, la dégradation de l'air est responsable de 48 000 morts prématurées par an en France, la plaçant comme 2^e cause de mortalité évitable à l'échelle du pays, derrière le tabac (73 000) et devant l'alcool (41 000)³⁴.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

La mobilité pèse lourd dans notre bilan carbone, près d'un tiers de notre consommation annuelle énergétique et de nos émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions ne cessent par ailleurs d'augmenter : +10 % en 25 ans³⁵ !

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

 **1 Français sur 4**
a déjà refusé une formation
ou un emploi faute
de pouvoir s'y rendre.

La mobilité représente un enjeu fondamental de cohésion et d'intégration sociale de nos territoires. Près d'un Français sur quatre a déjà refusé une formation ou un emploi faute de pouvoir s'y rendre³⁶. La mobilité est également au cœur du budget des Français, représentant 13,7 % de leurs dépenses annuelles de consommation³⁷.

Le défi de la transition écologique du secteur des transports, qu'il nous faut relever dès aujourd'hui, pourra s'opérer grâce à des ruptures tant technologiques que d'usages et de comportements pour développer un ensemble de solutions alternatives cohérentes, efficaces, décarbonées et rassurantes vis-à-vis des usagers en termes de liberté de déplacement et d'accessibilité économique.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour organiser et mettre en œuvre des modèles de mobilité plus durables et plus désirables en mettant progressivement fin à la circulation des moteurs diesel et essence, en réduisant la place de la voiture individuelle, et en développant un panel de solutions alternatives de mobilité accessibles à tous.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Nombre de km de pistes cyclables par habitant
- ✓ Répartition modale des flux de personnes et de marchandises (% en passager.km ou % tonne.km)
- ✓ Intensité carbone de la mobilité (gCO₂/p.km ou gCO₂/t.km)
- ✓ % de véhicules à très faibles émissions dans le parc de véhicules publics (de service et transports en commun)
- ✓ Nombre de bornes de recharge électrique par habitant
- ✓ Investissements annuels dans les modes de transports actifs et les transports collectifs



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Mettre en place des Zones à Faibles Émissions efficaces en sortant d'ici à 2025 le diesel et d'ici à 2030 l'essence des zones urbaines polluées^k

Développer des zones de circulation apaisée ou à trafic limité, un système d'aides pour abandonner les véhicules les plus polluants et changer de mobilité (véhicule électrique ou offre multimodale), un plan de stationnement adapté pour inciter au report modal ou au recours au véhicule électrique, des offres de services alternatifs à la voiture individuelle (vélo, transports collectifs...), un système de logistique du dernier kilomètre mutualisé et bas carbone, etc.

Élaborer un Plan Vélo ambitieux, à hauteur de 25 € par an et par habitant, cohérent avec le reste du système de transports et incluant le développement d'infrastructures et de services de qualité, du centre-ville jusqu'aux abords de l'agglomération (routes à vélo, pistes cyclables, stationnements sécurisés, lieux de réparation, etc.). Ce schéma doit être complété par la réduction des vitesses de circulation à 30 km/h et la complémentarité avec les transports collectifs.



RÉGLEMENTATION

Réduire les déplacements domicile-travail en luttant contre l'étalement urbain, en densifiant la ville autour des gares et en favorisant la mixité fonctionnelle

à travers le PLU et les règlements d'urbanisme. L'objectif : développer plus de quartiers multifonctionnels favorisant la mobilité active, connectés à une offre de mobilité collective et décarbonée.

Mettre en œuvre des restrictions de vitesse et de stationnement

pour favoriser l'utilisation des modes plus écologiques.

Développer les voies et stationnements réservés et les équipements en infrastructures de recharge électrique pour favoriser usages partagés et véhicules propres.



COMMANDE PUBLIQUE

Convertir les flottes de véhicules publics (véhicules de service, transports collectifs, etc.) en flottes de véhicules à très faibles émissions

consommant une énergie d'origine 100 % renouvelable et développer le réseau de bornes de recharge pour stimuler le marché.

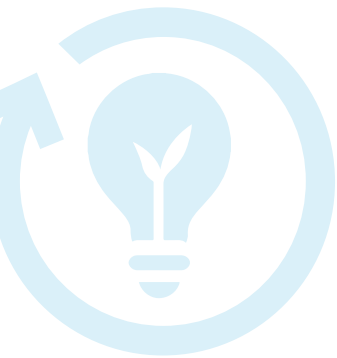


SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Soutenir financièrement les modes actifs et les véhicules à faibles émissions par la mise en place de subventions supplémentaires.

Sensibiliser et contribuer aux Plans de Déplacements Inter Entreprises

k. Les zones polluées sont considérées comme les zones ne respectant pas les seuils recommandés par l'OMS.



UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE, RENOUVELABLE ET LOCALE

Le WWF porte la vision d'un monde alimenté par 100 % d'énergies renouvelables (EnR) et deux fois moins énergivore d'ici 2050. Le développement de ces EnR doit pleinement intégrer les enjeux de durabilité pour tirer le maximum de ces énergies et qu'elles soient pérennes, tant vis-à-vis de la ressource que de leur acceptabilité.

Le WWF France exhorte les acteurs des territoires à œuvrer pour la sobriété énergétique et le passage généralisé aux énergies renouvelables. La transition vers un avenir 100 % renouvelable est tout à fait possible, à condition de diminuer nos consommations d'énergies, grâce à une meilleure efficacité de nos systèmes et une certaine sobriété dans nos comportements.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES

 **90 %**
de la demande en énergie
primaire française est
couverte par des ressources
non renouvelables.

En France, près de 90 % de la demande en énergie primaire est couverte par des ressources non renouvelables : uranium pour le nucléaire (41 %), pétrole (29 %), du gaz (15 %) et du charbon (4 %)³⁸. Ce sont des ressources fossiles et minérales dont les stocks sont limités et se renouvellent très lentement. L'extraction de ces ressources dans des zones toujours plus difficiles d'accès est de plus en plus coûteuse et dommageable aux écosystèmes naturels, alors même que le coût des énergies renouvelables est désormais extrêmement compétitif.


POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

En France, la production d'énergie nucléaire comporte des risques de pollution, *via* les rejets dans l'eau, la production de déchets, etc. et génère une tension sur la ressource en eau en période de forte chaleur. L'exploitation d'hydrocarbures d'origine fossile utilisés notamment pour les transports génère des pollutions chimiques massives des eaux et entraîne une demande non soutenable sur les ressources en eau potable. Enfin, la combustion thermique de certaines énergies (charbon, hydrocarbures) émet de nombreuses particules qui altèrent considérablement la qualité de l'air.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

 **70 %**
des émissions nationales
de GES sont liées
à l'utilisation de l'énergie.

La combustion des ressources fossiles — comme le pétrole, le charbon et le gaz — est la principale cause des dérèglements climatiques. 70 % des émissions nationales de GES sont liées à l'utilisation de l'énergie pour l'industrie, les transports ou encore le secteur du bâtiment³⁹.

 **15 %**
C'est la part du budget
en énergie des ménages
les plus pauvres.

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

La production d'énergie nucléaire constitue un risque notable aux conséquences sanitaires dramatiques. À l'échelle des territoires, le sujet de l'énergie est également celui de la précarité énergétique, sachant que 3,5 millions de Français déclarent souffrir de froid dans leur logement⁴⁰. Les ménages les plus pauvres dépensent en moyenne 15 % de leur budget dans l'énergie (contre 6 % pour les plus riches)⁴¹ : ils sont donc très sensibles au prix de l'énergie qui les met dans une réelle situation de précarité.

La transition énergétique est une chance pour réussir à concilier la lutte contre les dérèglements climatiques et de nouveaux modèles et filières de développement pour les territoires. Nombreux sont les signaux qui prouvent que la transition énergétique est en œuvre, mais les défis à relever pour accélérer cette transition restent nombreux. Il devient urgent d'accélérer cette transition *via* l'échelle locale pour davantage de sobriété et un approvisionnement 100 % renouvelable. C'est également l'opportunité de protéger les citoyens contre la précarité énergétique et de stimuler un développement économique local et respectueux de la planète.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour impulser et orchestrer cette transition énergétique au niveau des territoires vers plus de sobriété et d'efficacité énergétique d'une part et pour le développement des EnR en substitution des énergies fossiles et fissiles d'autre part.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Part des EnR dans la consommation d'énergie locale, dont production locale et production citoyenne
- ✓ Part des financements publics en faveur de la rénovation énergétique et des EnR *vs* en faveur des énergies fossiles
- ✓ Nombre de projets d'EnR citoyennes sur le territoire
- ✓ Efficacité énergétique moyenne du parc résidentiel et tertiaire
- ✓ Nombre de ménages en situation de précarité énergétique sur le territoire



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Élaborer un plan de sobriété énergétique et viser 50 % de baisse de la consommation d'énergie, notamment *via* un rythme ambitieux de rénovation du parc bâti.

Viser 100 % énergies renouvelables sur la consommation en 2050, l'accélération importante de la production renouvelable et durable locale et un objectif de 15 % d'ENR citoyennes et publiques en 2030

Adopter une démarche de durabilité pour le développement des EnR⁴², impulser de nouvelles coopérations entre les territoires urbains et ruraux, explorer les synergies avec le parc de véhicules électriques pour le stockage¹, et donner un pouvoir d'agir aux citoyens.

1. Voir les enseignements de l'étude WWF-Renault sur l'île de Porto Santo : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-06/20190618_Annexe_CP_Renault_WWF.pdf.



RÉGLEMENTATION

Instaurer un régime d'autorisation préalable de mise en location^m

ou des incitations fiscales (via la taxe foncière) pour contraindre ou inciter les propriétaires à rénover leur logement (saut d'au moins 2 niveaux sur un DPE)⁴³.

Identifier des zones pour le développement d'EnR locales dans le PLU

(friches industrielles, terrains délaissés, bâtiments, toitures, ombrières).

Dans les règlements d'urbanisme, fixer des critères relatifs à l'intégration d'un niveau minimal de production ou d'approvisionnement en EnR

pour tous les bâtiments ainsi qu'une obligation de raccordement aux réseaux de chaleur urbain lorsqu'ils existent.



COMMANDE PUBLIQUE

Alimenter tous les bâtiments et l'éclairage public 100 % en électricité renouvelable

avec une offre de type « premium⁴⁴ » ou via l'autoconsommation.

Recourir systématiquement à des contrats de performance énergétique

sur le parc bâtiment de la collectivité pour faire diminuer les consommations.

Intégrer des obligations de résultats dans les contrats publics : pénalités en cas de contre-performance, intéressement en cas de surperformance

environnementale et sanitaire des opérations livrées.



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Réaliser un cadastre solaire et des études de faisabilité et lancer des appels à projets

pour le développement de projets locaux d'EnR.

Créer et financer un guichet unique pour la rénovation énergétique

permettant d'identifier les zones prioritaires à rénover, d'effectuer des diagnostics, de mobiliser les bons professionnels et des financements complémentaires.

Développer le tiers financement à travers des Sociétés d'Économie Mixte

pour soutenir financièrement la rénovation énergétique et les EnR et développer le financement participatif.

Accorder des subventions supplémentaires pour la rénovation énergétique,

en particulier pour les ménages les plus précaires.

Contribuer à structurer les filières professionnelles de la rénovation

en adaptant l'offre de formation, animant le rapprochement des acteurs, soutenant la constitution de groupements d'entreprises et de compétences pour une offre globale.

m. La loi ALUR (art. 92 et 93 / CCH : L.634-1 à L.635-11) permet aux EPCI et aux communes volontaires de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers au sein de secteurs géographiques, pour lesquels la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature du contrat de location.



UN PATRIMOINE NATUREL ACCESSIBLE, VALORISÉ ET PRÉSERVÉ

L'accès à la nature et aux infrastructures sportives et de loisirs constitue un facteur majeur de l'identité et de l'attractivité d'un territoire. Le patrimoine naturel se retrouve malheureusement souvent exploité, voire surexploité et dégradé par les activités de loisirs et le tourisme de masse, dans un contexte de croissance du secteur et où de nombreux territoires misent sur le tourisme pour leur développement économique.

Le WWF France encourage tous les acteurs du secteur du sport, du tourisme et des loisirs à réduire leur empreinte environnementale en diminuant leurs consommations de ressources et d'espaces naturels, en développant une protection accrue et un enrichissement des espaces naturels et en garantissant des bénéfices pour l'économie locale.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS

 **3 400 km²**
C'est l'artificialisation
de paysages sauvages
de l'arc alpin provoquée par
les sports d'hiver.

En plus de l'artificialisation aux abords des zones urbaines, engendrée par le développement de zones pavillonnaires et commerciales, les activités de loisirs et de tourisme ainsi que le développement des infrastructures qui leur sont nécessaires conduisent à convertir des espaces naturels dans des zones souvent sensibles et riches en biodiversité, et ainsi à un déséquilibre de l'écosystème associé. Les sports d'hiver ont par exemple provoqué l'artificialisation d'environ 3 400 km² de paysages sauvages de l'arc alpin, convertis en pistes de ski et équipés de plus de 10 000 remontées mécaniques⁴⁵.

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

Les pollutions liées au tourisme sont multiples, souvent fortement localisées et amplifiées dans des zones spécifiques. Le développement des activités de loisirs et du tourisme de masse engendre des pollutions des milieux aquatiques et terrestres par les déchets, et notamment le plastique, qui représente l'essentiel des fuites dans la nature. Près de 80 % des rejets de plastiques de la France en mer Méditerranée proviennent des activités côtières, et notamment des activités touristiques et de loisirs⁴⁶.

 **8 %**
des émissions de GES mondiales
proviennent du transport lié aux
activités de loisirs et de tourisme.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Le transport lié aux activités de loisirs et de tourisme représente 8% des émissions de gaz à effet de serre mondiales⁴⁷. La part du tourisme dans le bilan carbone des territoires touristiques est considérable, notamment en raison du transport aérien (30% des GES du territoire francilien !)⁴⁸.

PERTE DE BIODIVERSITÉ

Certaines activités touristiques ont un impact important sur les milieux et les espèces, et le tourisme de masse et de nature peut sérieusement déstabiliser les écosystèmes. La pêche abusive fragilise les populations de poissons déjà impactées par la pollution plastique et la perturbation de leur habitat naturel. Les espèces terrestres sont aussi touchées : dans les Alpes, près de 30 % de l'aire de répartition du tétras lyre est impactée par la présence de domaines skiables⁴⁹.

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

L'accès à la nature est un facteur essentiel de qualité de vie, de santé physique et psychique et contribue à l'éducation à l'environnement⁴⁹. Il existe de très fortes inégalités d'accès à la nature et aux loisirs, certaines franges de la population étant fortement « consommatrices », d'autres n'y ayant que très peu accès. Il existe donc un enjeu d'équilibre et d'équité pour permettre à tous cet accès à la nature, tout en limitant l'impact sur les milieux naturels.

Face à la croissance des activités de tourisme et de loisirs et aux enjeux environnementaux qu'elles impliquent, il apparaît nécessaire de faire de ces activités un levier de préservation et d'éducation à l'environnement. Les grands événements sportifs, de par leur rayonnement, ont par ailleurs la capacité à concentrer les impacts mais également celle de transformer positivement la filière économique qui gravite autour du tourisme.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités ont un rôle central à jouer pour encadrer l'accès et la gestion des espaces naturels. Elles peuvent également soutenir la filière du tourisme durable⁵⁰ et des loisirs afin que celle-ci devienne un véritable acteur de la préservation de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Part du budget de la collectivité dédié à la gestion responsable des espaces naturels
- ✓ Part de la surface du territoire couverte par un plan de gestion durable et suivi
- ✓ Part des émissions de GES liées aux activités touristiques sur le territoire
- ✓ Taux de conversion des espaces naturels
- ✓ Part de zones récréatives éco-gérées

n. Le massif alpin abrite plus de 30 000 espèces animales et 13 000 espèces végétales. Le rapport du groupe international d'experts sur la biodiversité (IPBES) publié en mai 2019 pointe la disparition des espèces dans le monde, les Alpes françaises ne sont pas épargnées.

o. Tourisme qui préserve et valorise l'environnement, en accord avec les communautés locales, et qui intègre une dimension éducative.



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Formuler un plan d'action pour la biodiversité sur trois ans en accord avec les critères de l'initiative Territoires Engagés pour la Nature, visant à initier une démarche de progrès et à prendre en compte la biodiversité dans tous les domaines de compétences de la collectivité⁵⁰.

Œuvrer pour la création d'aires protégées

Pour encadrer les activités humaines et permettre aux écosystèmes de se maintenir. Les aires protégées doivent être conçues en concertation avec les parties prenantes et communautés locales.



RÉGLEMENTATION

Protéger les forêts communales

Encadrer strictement le développement d'infrastructures ayant une forte emprise sur les espaces naturels et intégrer des obligations de densification de l'habitat dans le PLU.

Conditionner l'autorisation de grands événements ou d'exercer des activités de loisirs à des critères d'exemplarité en matière d'empreinte écologique

(consommation d'espaces et de ressources, gestion des déchets, transports, etc.), par exemple ceux inscrits dans les chartes des 15 engagements écoresponsables des gestionnaires d'équipements et d'événements du WWF⁵¹.



COMMANDE PUBLIQUE

Intégrer des critères d'exemplarité environnementale fortement pondérés (minimum 30 % de la notation)

dans les processus de sélection des organisateurs de grands événements, des gestionnaires ou des exploitants d'espaces naturels. Ceux-ci doivent démontrer une réelle capacité à maîtriser l'empreinte écologique, préserver et valoriser durablement le patrimoine naturel, en s'inspirant par exemple des recommandations WWF France pour les JO de Paris 2024⁵².



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Soutenir financièrement uniquement les acteurs du tourisme durable

et proposer des contenus techniques aux acteurs plus traditionnels pour les aider à progresser.

Accompagner les porteurs de projet pour l'élaboration des mesures « éviter, réduire, compenser »

Développer une offre de loisirs et de programmes récréatifs à vocation environnementale et solidaire pour soutenir la filière du tourisme durable et encourager l'accès à la nature pour tous.

Développer l'accessibilité en transports en communs et à faibles émissions et mettre en œuvre des politiques tarifaires incitatives

pour réduire la part du transport aérien et de la voiture individuelle dans l'accès aux grands événements et aux sites de loisirs et de nature.



UNE ÉCONOMIE LOCALE, SOLIDAIRE ET AU SERVICE DE LA PLANÈTE

Les territoires hébergent une grande diversité d'activités économiques, généralement concentrées en zones urbaines et péri-urbaines. La production et la consommation de biens et de services sont des sources majeures d'impacts environnementaux, à la fois localisés et délocalisés. Le WWF France appelle tous les acteurs des territoires à maîtriser l'empreinte écologique des activités économiques ayant lieu sur le territoire, à encourager le développement des activités les plus vertueuses et à favoriser des pratiques de consommation responsables.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS



Sur les territoires français, les activités de production et de consommation contribuent à l'artificialisation des sols et à grignoter les espaces naturels : au-delà des zones industrielles, le développement important des entrepôts logistiques et de centres commerciaux aux très nombreux parkings grignote les espaces naturels. Nous contribuons aussi à la déforestation et à la conversion d'écosystèmes naturels à l'autre bout du monde *via* nos importations pour approvisionner nos villes et nos assiettes.


CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES

 **19 %**
C'est la part de l'industrie dans les consommations d'énergies françaises.

La production massive de biens et de services constitue une source majeure de consommation de matières premières, rarement issues du territoire où la production et la consommation ont lieu. Production et consommation de masse conduisent ainsi à une surexploitation des matières premières naturelles et minérales qui proviennent souvent du bout du monde, au tout début de la chaîne de production. Les activités de production consomment en outre une quantité très importante d'énergie : l'industrie représente 19% des consommations d'énergie françaises en 2016⁵³. Enfin, l'économie linéaire actuelle et la production de masse génèrent un gaspillage important de biens et donc de ressources. L'empreinte carbone de la production et consommation est par ailleurs fortement alourdie par le transport des matières premières en amont, des produits finis en aval.

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

Les activités de production ayant lieu sur un territoire sont susceptibles d'entraîner diverses pollutions des milieux, en particulier si elles sont de nature industrielle : pollution des eaux par les effluents chimiques, émissions de polluants atmosphériques, pollution des sols. De nombreux exemples ont montré que les systèmes de management environnemental ne sont parfois pas suffisants ou suffisamment bien suivis. Par ailleurs, la production exponentielle de déchets liés à la consommation de biens (emballages, produits à usage unique ou à courte durée de vie, etc.) entraîne une pollution importante des milieux par les déchets et en particulier les plastiques.

 **70 %**
des émissions de GES
dans certaines métropoles
françaises proviennent du
secteur industriel.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

Le secteur industriel contribue pour près de 70 % aux émissions de GES de certaines métropoles françaises⁵⁴. À cela s'ajoutent les émissions du transport logistique et international du fait de la mondialisation des chaînes d'approvisionnement.

Au regard de ces enjeux, il apparaît nécessaire de faire évoluer les différents modèles de production et de consommation pour développer une économie plus sobre en ressources et en espace, plus locale, circulaire et saine, pour des bénéfices environnementaux en France et ailleurs.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

À tous les niveaux, des producteurs aux distributeurs en passant par les consommateurs, l'ensemble des acteurs du territoire peut contribuer à transformer et alimenter une économie locale plus respectueuse de l'environnement. Le rôle des collectivités dans cette transformation est crucial pour montrer l'exemple, mettre en œuvre les contrôles qui s'imposent et orienter l'économie locale vers les activités les plus vertueuses.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Part du budget de la collectivité dirigé vers des dépenses servant la transition écologique
- ✓ Part des dépenses de la collectivité liées aux énergies fossiles et à des activités à forte empreinte écologique
- ✓ Part des produits certifiés, locaux, biosourcés, issus du réemploi dans les achats publics
- ✓ Part des produits issus de l'économie sociale et solidaire dans les achats publics
- ✓ Part des emplois créés dans les filières de production durable, l'économie sociale et solidaire au niveau du territoire



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Élaborer un plan pour l'économie locale, sociale et solidaire visant à soutenir les modèles alternatifs à la consommation de masse et d'obsolescence : économie locale, économie de la fonctionnalité, du réemploi, du partage, écologie industrielle et territoriale.

Élaborer une stratégie d'économie sobre et circulaire à l'échelle du territoire, visant à valoriser les ressources locales, réduire les importations de matières premières, réduire l'utilisation de produits à usage unique, favoriser la production locale et identifier les complémentarités entre acteurs du territoire.



RÉGLEMENTATION

Encadrer le développement des espaces logistiques à travers le PLU

pour inciter à la mutualisation et à l'optimisation des flux et des espaces et préserver les espaces naturels, agricoles et non urbanisés.

Rédiger un moratoire sur l'installation de grandes surfaces

et favoriser l'installation de petits commerces de proximité *via* des règles d'implantation des commerces dans les documents d'urbanisme et des dispositions fiscales incitatives pour les petits commerces.



COMMANDE PUBLIQUE

Adopter une politique d'achats sans déforestation et sans conversion d'écosystèmes naturels

pour mettre fin aux achats de matières premières ou de produits (alimentaires et non-alimentaires) contribuant à la déforestation des forêts primaires de la planète. Instaurer des exigences de traçabilité et d'éthique élevées dans les procédures d'achats.

Intégrer des critères d'exemplarité écologique fortement pondérés (minimum 30 % de la notation) dans les politiques d'achats

afin de systématiser le recours aux matériaux et produits certifiés, locaux, biosourcés, issus du réemploi ou de l'économie sociale et solidaire.

Instaurer des critères d'exemplarité écologique dans les appels d'offres, appels à projet et délivrance de permis de construire ou d'exploitation sur le territoire

en matière de réduction des consommations de ressource et d'espace et de préservation de la biodiversité.



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Réaliser un exercice de verdissement du budget de la collectivité et mettre en place un principe de soutenabilité écologique du budget,

assurant que chaque dépense (investissement et fonctionnement) se fasse en cohérence avec les objectifs de la transition écologique.

Désinvestir des activités polluantes, des énergies fossiles et des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre

et utiliser le budget ainsi libéré pour financer les investissements et services utiles à la transition écologique : formation, soutien technique, structuration des filières, services publics en faveur des transitions sectorielles à accomplir (rénovation du bâti, mobilité propre, agriculture bio et locale, etc.).

Choisir d'avoir recours uniquement à des lignes de crédit issues de financements éthiques



UNE ÉCONOMIE DE LA SOBRIÉTÉ, DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE

Difficile aujourd'hui de vivre sans produire de déchets : en 2018, la France a produit 4,6 tonnes de déchets par habitant, dont près des trois quarts sont des déchets de construction et plus de la moitié sont collectés en zones urbaines denses. Parmi ces déchets, 66 kg par personne (4,5 Mt au total) dont 2 % (0,1 Mt) ne sont pas collectés⁵⁵. Suremballage, usage unique ou durée de vie limitée des produits, nous avons beaucoup de marge de progrès.

Le WWF France exhorte tous les acteurs des territoires, collectivités, entreprises, consommateurs à agir avec les priorités suivantes : réduire la production de déchets et l'utilisation de plastique (*a fortiori* à usage unique), sortir du tout-jetable et réutiliser un maximum, recycler les déchets qui n'auront pu être évités. Tout bien généré puis géré (collecte, tri, recyclage) impliquant une consommation de ressources, notamment pour fournir l'énergie nécessaire à la transformation et au transport, la sobriété doit être le premier objectif poursuivi.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES

La quantité faramineuse de déchets produits témoigne de la consommation massive de biens, source d'une surexploitation des ressources naturelles de la planète, qu'elles soient renouvelables ou non. Les emballages de ces biens sont eux-mêmes très consommateurs de ressources, bien que d'intérêt secondaire dans l'achat : ressources fossiles pour le plastique, ressources naturelles lorsque les emballages papier et carton ne sont pas fabriqués à partir de fibres recyclées ou à partir de bois issus de forêts gérées durablement.

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER



Une partie des déchets que nous produisons se retrouve dans la nature et contribue à polluer l'ensemble des milieux. La pollution plastique en particulier est de plus en plus omniprésente et criante. La France contribue au rejet de 80 000 tonnes de plastiques dans la nature chaque année, dont plus de 10 000 entrent en mer Méditerranée. En France, ces rejets proviennent essentiellement des activités côtières (79 %), en raison notamment d'une gestion des déchets inefficace et de l'impact des activités touristiques. 12 % de la pollution est apportée par les fleuves tandis que 9 % est directement causée par les activités maritimes (pêche, aquaculture, transport)⁵⁶. Les microplastiques représentent une source de pollution particulièrement insidieuse : libérés dans l'air et les réseaux d'eau, ils s'accumulent en aval dans les sols et les océans.

PERTE DE BIODIVERSITÉ



+ 500 espèces
sont touchées par l'enchevêtrement et l'ingestion des microplastiques.

Les déchets rejetés dans la nature polluent les milieux naturels et mettent en danger la faune (risque d'enchevêtrement, ingestion, dommage à l'habitat...). Pour ne citer qu'un exemple, plus de 500 espèces sont touchées par l'enchevêtrement et l'ingestion de microplastiques⁵⁷. Lorsque l'usage de matières renouvelables telles que le bois ne se fait pas de manière circulaire, cela peut aussi entraîner une dégradation des écosystèmes naturels et la perte de biodiversité associée.



Une carte bleue
C'est le volume de plastique
que nous consommons
chaque semaine.

SANTÉ, QUALITÉ DE VIE, ÉQUITÉ

Plusieurs études ont démontré que les humains ingèrent également des micro et nano-plastiques (*via* les aliments contaminés), mais les impacts directs sur leur santé sont mal connus. Un individu moyen pourrait ingérer jusqu'à cinq grammes de plastique, chaque semaine, *via* les aliments et l'eau pollués qu'il consomme, soit l'équivalent d'une carte de crédit⁵⁸.

Il est donc urgent d'agir pour réduire la production de déchets et la consommation de plastique, de soutenir le réemploi, le développement de la recyclabilité et le recyclage effectif des matières plastiques afin de tendre vers une consommation raisonnée.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités peuvent jouer un rôle de chef d'orchestre pour réduire la production de déchets et la consommation de plastiques, sortir du tout-jetable, favoriser les alternatives (développement des filières de réemploi), améliorer la prévention (sensibilisation) et la gestion (collecte, tri, compost, recyclage, valorisation) des déchets, en visant de ne mettre aucun déchet en enfouissement.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Évolution du volume total de déchets produits sur le territoire
- ✓ Part de déchets mis en décharge sur le territoire
- ✓ Part de déchets intégrés dans des circuits de réemploi
- ✓ Part des déchets recyclés
- ✓ Part des déchets valorisés différemment (compostage notamment)
- ✓ Part des matériaux issus du réemploi dans les constructions publiques
- ✓ Nombre de contrats publics intégrant des critères liés à l'économie circulaire
- ✓ Nombre d'acteurs du territoire engagés dans une démarche
« zéro plastique jetable »



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

S'engager pour : zéro rejet dans la nature, zéro déchet en enfouissement, zéro plastique jetable et 100 % de ressources résiduelles valorisées (objectif de 100 % de recyclage). Réaliser un diagnostic précis des flux et fuites sur le territoire, élaborer un plan d'actions et impliquer toutes les parties prenantes.

Lancer un plan « zéro mégot dans le caniveau » et déployer un maillage fin de cendriers de rue, une signalétique incitative et des zones sans tabac (plages, forêts).



RÉGLEMENTATION

Intégrer dans les règlements d'urbanisme la notion d'écoconception, l'obligation de recourir à des matériaux issus du réemploi ou recyclés et de remettre en circulation les matériaux issus de la déconstruction.

Tester l'interdiction de mise en circulation de certains plastiques à usage unique dans les lieux et événements publics ou mis à disposition par la collectivité (kiosques à journaux, distributeurs sur la voirie, etc.).

Renforcer le contrôle du respect de la réglementation locale en matière de tri par les restaurants et supermarchés.



COMMANDE PUBLIQUE

Mettre fin autant que possible à l'achat de produits à usage unique pour tous les locaux publics et la restauration collective (bouteilles en plastique, vaisselle et contenants à usage unique, etc.)

Privilégier les produits issus de filières du réemploi et ceux avec le moins d'emballage possible (grands contenants, vrac), privilégier les produits et emballages réemployables ou recyclables et qui durent dans le temps.

Intégrer des objectifs de résultats relatifs à un objectif zéro déchet dans les cahiers des charges et contrats de la collectivité (appels à projets, grands événements, etc.) renforcés par un réel suivi et des pénalités en cas de contre-performance.



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Lancer des projets pilotes de zones sans déchets, comme par exemple les rues zéro déchet⁵⁹.

Créer un guide d'achats « zéro déchet » et une charte « éco manifestations » inspirée de la Charte pour les Grands Événements Sportifs Internationaux du WWF France⁶⁰.

Mettre en place des formations pour les acheteurs de la collectivité, les entreprises du territoire et les organisateurs d'événements, ainsi que des actions de sensibilisation des scolaires.

Soutenir l'économie du partage, de la réparation et du réemploi en accordant des subventions, locaux, appels à projets prioritaires aux associations, ressourceries, repair café, systèmes d'échange locaux...

Développer une plateforme de l'économie sobre et circulaire locale permettant aux acteurs locaux de trouver les alternatives au tout jetable et d'identifier les filières du réemploi en local.



UNE RESSOURCE EN EAU PRÉSERVÉE ET VALORISÉE

En mouvement perpétuel au travers du « cycle de l'eau », les écosystèmes d'eau douce rendent de nombreux services écologiques tels que l'épuration de l'eau, son stockage, la régulation des inondations et la production de nourriture. Ces écosystèmes sont aussi parmi les plus menacés, fortement touchés par la modification, la fragmentation et la destruction des habitats, les espèces envahissantes, la surpêche, la pollution, les maladies et les dérèglements climatiques. Ces diverses pressions altèrent la qualité et la quantité de la ressource en eau, alors même que l'eau est une brique fondamentale des équilibres écologiques et climatiques de la planète.

Le WWF France encourage les acteurs des territoires à s'engager dans une nouvelle approche de l'eau qui la place comme une ressource stratégique du territoire, à mettre l'impératif de l'économiser à la même hauteur que celui de pouvoir y accéder. Cela implique notamment de revoir la hiérarchie des usages de l'eau et sa gouvernance.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ?

ARTIFICIALISATION DES SOLS, CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET PERTE D'HABITATS NATURELS

L'imperméabilisation des sols par les constructions, les parkings et les rues diminue l'infiltration naturelle de l'eau et augmente son ruissellement, provoquant à la fois des inondations et l'assèchement des rivières. D'autre part, la préservation et la restauration des continuités écologiques entre milieux d'eau douce sont indispensables pour assurer le maintien et la reconquête de la biodiversité. La mise en œuvre des trames vertes et bleues dans les collectivités peut s'avérer être un outil efficace, tout comme le démantèlement de seuils et barrages obsolètes sur les cours d'eau.

CONSOMMATION NON SOUTENABLE DE RESSOURCES

Pour les usages domestiques en France, seulement 7% de l'eau potable sont utilisés pour des usages alimentaires, le reste étant utilisé pour l'hygiène, le nettoyage, l'arrosage...⁶¹ Et parallèlement, chaque degré supplémentaire sur les températures de la planète devrait réduire de 20% les ressources en eau mondiales⁶². L'eau est par ailleurs largement gaspillée : en moyenne 22% de l'eau pompée dans les nappes n'arrive pas jusqu'aux robinets, nous perdons l'équivalent de 400 000 piscines chaque année à cause des réseaux vieillissants. Dans ce contexte, il devient urgent de mettre en œuvre des solutions pour lutter contre le stress hydrique et s'adapter à la raréfaction de la ressource en eau.



93%
de l'eau potable est utilisée
pour des non-usages
alimentaires.

 **17 millions de Français** sont exposés aux inondations.

POLLUTION DES MILIEUX : SOLS, EAU, AIR, MER

Les modes de production et de consommation intensifs, l'industrialisation, l'urbanisation et la croissance démographique affectent la qualité de la ressource en eau. Les rejets de déchets agricoles, industriels et domestiques, l'utilisation d'eau potable à des fins inappropriées (toilettes, arrosage, nettoyage domestique, agricole et industriel), les réseaux de collecte et traitement des eaux usées inexistants ou défaillants sont autant de facteurs ou de gaspillage de pollution de l'eau. La pollution et les modes d'utilisation non durables de la ressource ne cessent d'amoindrir la qualité de l'eau et de contribuer à la dégradation de l'environnement.

RÉCHAUFFEMENT ET DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

D'ici à 2030, près de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions connaissant un stress hydrique élevé en raison des prélèvements sur la ressource et également du réchauffement climatique. Le dérèglement du cycle de l'eau lié au réchauffement climatique provoque également l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes auxquels les populations sont exposées : en France, 17 millions d'habitants sont exposés aux différentes conséquences des inondations par débordement de cours d'eau et 1,4 million au risque de submersion marine⁶³.

PERTE DE BIODIVERSITÉ

Dans de nombreux cas, ces menaces qui s'accumulent ont entraîné un déclin catastrophique de la diversité biologique de l'eau douce : les espèces d'eau douce déclinent à un rythme de 76 %⁶⁴.

Au regard de ces enjeux, il apparaît nécessaire de faire évoluer les différents modèles d'utilisation de l'eau (production, consommation individuelle et collective...) pour réduire l'exploitation excessive de la ressource en eau et protéger au maximum sa qualité.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ACTEURS DES TERRITOIRES ?

Les collectivités peuvent jouer un rôle important pour mobiliser et faire bouger l'ensemble des acteurs en amont ou en aval des fleuves, des industriels en passant par les agriculteurs jusqu'aux particuliers, jardiniers amateurs, afin que chacun mette en place des actions pour garantir une qualité de l'eau douce optimale et un accès équitable et partagé à la ressource en eau.



DES INDICATEURS À SUIVRE

- ✓ Part des surfaces artificialisées ou imperméabilisées sur le territoire
- ✓ Part des cours d'eau en « très bon état écologique »
- ✓ Qualité des nappes d'eau souterraines
- ✓ Taux de stress hydrique sur le territoire
- ✓ Volumes d'eau potable perdus dans les réseaux



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

S'engager dans la gouvernance collective et écologique de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, en lien avec les agences de l'eau, afin d'adopter une approche intégrée vis-à-vis des infrastructures, du prélèvement, de l'usage et du traitement de l'eau.

Engager un plan de libération de la ressource en eau

Identifier les barrages et seuils sur les cours d'eau ayant des conséquences néfastes sur la biodiversité, et engager un plan de démantèlement ou de modification permettant la restauration de la continuité écologique, limiter la linéarité des cours d'eau, leur redonner de l'espace en cas de crue et des lits permettant une modification naturelle du cours et favorisant la biodiversité.

Établir un plan de résilience au stress hydrique basé sur des diagnostics de stress hydrique ou de vulnérabilité aux crues.



RÉGLEMENTATION

Prendre des mesures contribuant à préserver et économiser l'eau, restaurer les eaux superficielles et souterraines, réduire le gaspillage, garantir une répartition équitable de l'accès à l'eau et anticiper les effets des dérèglements climatiques. La coopération entre acteurs est ici fondamentale.

Mettre en place une trame bleue à l'aide des documents d'urbanisme, afin de préserver et restaurer les continuités écologiques et sanctuariser les zones humides d'intérêt écologique, patrimonial ou permettant l'épanchement des crues.

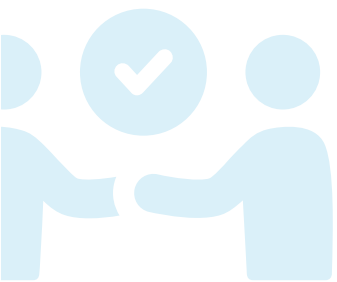
Dans les règlements d'urbanisme, les cahiers des charges des projets d'aménagement publics et les processus de délivrance de permis de construire, intégrer des critères relatifs à la préservation de l'eau (quantité et qualité), aux économies d'eau potable et au ruissellement naturel de l'eau : systèmes de récupération, réseaux et utilisation différenciée de l'eau de pluie, espaces en pleine terre, bassins de rétention, voirie perméable et chaussées drainantes, structures engazonnées, végétalisation des toits et des espaces publics avec des espèces nécessitant peu d'arrosage, noues...



SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

Mettre en place une tarification sociale de l'eau.
Favoriser la récupération des eaux de ruissellement pour des usages non-potables (arrosage, lavage, etc.).

Engager les acteurs du territoire dans des démarches de gestion responsable de l'eau et développer la sensibilisation à l'utilisation économe de l'eau.



UNE IMPLICATION DE TOUTES ET TOUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Œuvrer pour des villes et territoires vivants représente une réelle opportunité pour les collectivités de mobiliser leurs parties prenantes autour d'un projet porteur de valeurs fortes, de fierté et de solidarité. Cette mobilisation et l'engagement des acteurs du territoire sont d'autant plus essentiels que les collectivités ne peuvent accomplir la transition écologique seules. Elles ont un devoir d'exemplarité, d'inspiration et d'orchestration. Mais leur action seule ne suffira pas à répondre à l'ampleur de l'enjeu ni à l'urgence dans laquelle il nous faut agir. Les collectivités locales ne sont directement responsables en tant qu'administrations que de 15 % des émissions et jusqu'à 50 % si l'on inclut leur influence sur les politiques urbanisme, habitat et transports⁶⁵.

Les mesures énoncées dans ce guide en matière de planification stratégique, réglementation, commande publique et soutien financier et technique sont donc fondamentales pour que les collectivités assument pleinement leur rôle de chef d'orchestre et mettent les acteurs des territoires sur la bonne voie. Mais la transition écologique au cœur des territoires est souvent ralentie par manque d'une ambition partagée, d'objectifs clairs basés sur des projections scientifiques, de dynamique collective et de moyens financiers. Autant de manques que les collectivités peuvent contribuer à combler en se faisant animatrice de la transition écologique au niveau local. Dans cette animation du territoire autour de la transition écologique, les collectivités peuvent jouer sur 3 leviers principaux :

RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Informer les habitants, les entreprises, et les autres acteurs du territoire sur les causes et les impacts des dérèglements climatiques et de la perte de biodiversité ;
- Développer ou aiguiller vers des formations techniques pour former les opérationnels de tous les secteurs aux enjeux de la transition écologique dans leur métier ;
- Sensibiliser et informer les habitants sur les gestes du quotidien qui permettent à la fois de réduire leur empreinte écologique et souvent leur facture, et de développer la solidarité (éco-gestes, réseaux locaux, etc.).



We act for good®

*L'application du WWF
France pour mettre
la transition écologique
dans son quotidien*

FACILITER LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DE TOUTES ET TOUS

- Renforcer les dispositifs de concertation dans les projets portés par la collectivité ;
- Organiser des animations pédagogiques et des chantiers participatifs pour améliorer la connaissance des enjeux et des solutions, en partenariat avec les associations locales ;
- Développer un budget participatif et d'autres modes de gouvernance innovants permettant d'impliquer les habitants dans la prise de décision ;
- Créer un sens collectif avec des objectifs partagés par tous les acteurs et des moyens permettant à tous de s'engager, comme par exemple dans le cadre des COP21 locales.

ENGAGER ET RESPONSABILISER LES ACTEURS LOCAUX ET NOTAMMENT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES



BOÎTE À OUTILS

[Voir la Boîte à outils juridiques de l'Institut pour la Ville Durable](#)

- Développer des interventions (formation, chartes, ateliers, conférences participatives) à destination des acteurs économiques afin de les engager à agir pour la transition écologique ;
- Conditionner tous les financements de la collectivité à un principe de soutenabilité écologique du budget assurant que chaque dépense d'investissement ou de fonctionnement se fait en cohérence avec les objectifs de la transition écologique.
- Mobiliser tous les outils juridiques disponibles pour encourager, voire contraindre à l'exemplarité et la performance environnementale.

CONCLUSION

Le WWF France espère que ce guide aura inspiré les lecteurs et lectrices et leur aura donné envie d'agir. Il continuera d'œuvrer au plus près des acteurs des territoires à travers ses partenariats, ses campagnes de plaidoyer, les COP locales, l'application WAG...

La protection du climat, des écosystèmes et de la biodiversité sont les grands défis de ce siècle. Les acteurs locaux ont la capacité de les relever avec succès, tout en créant des villes et des territoires vivants et désirables pour leurs habitants.

Il s'agit d'une responsabilité majeure, dont la mise en œuvre est complexe, mais elle doit être portée à la hauteur des enjeux et pour le respect des générations futures.

À vous de jouer !

POUR ALLER PLUS LOIN...

- 1 WWF France, L'autre Déficit de la France, 2018
- 2 MTEs-CGDD, L'environnement en France, 2019
- 3 FAO, State of the World's Forests, 2016
- 4 Global Footprint Network, How can Mediterranean societies thrive in an era of decreasing resources?, 2015
- 5 UNICEF, Pour chaque enfant un air pur, 2019
- 6 WWF France, Pollution plastique : à qui la faute ?, 2019
- 7 WWF France, Le défi climatique des villes, 2018
- 8 WWF, Rapport Planète Vivante, 2018
- 9 Santé publique France, Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives, 2016
- 10 MTEs-CGDD, L'environnement en France, 2019
- 11 ADEME, PCAET, Comprendre, construire et mettre en oeuvre, 2016
- 12 MTEs-CGDD, L'environnement en France, 2019
- 13 France Stratégie, Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?, 2019
- 14 WWF France, Le défi climatique des villes, 2018
- 15 CGDD, Chiffres clés du climat, Rapport DATALAB, 2019
- 16 CGDD, Chiffres clés du climat, Rapport DATALAB, 2019
- 17 Ministère de la Transition écologique et solidaire, Suivi de la stratégie nationale bas carbone. Indicateurs de résultats, 2018
- 18 Initiative Rénovons, Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques à horizon 2025, 2017
- 19 INSEE, La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer, 2011
- 20 <https://www.anil.org/aj-autorisation-prealable-declaration-mise-en-location/>
- 21 MTEs-CGDD, L'environnement en France, 2019
- 22 WWF, Déforestation importée : arrêtons de scier la branche !, 2018
- 23 Balesdent, 2017, Un point sur l'évolution des réserves organiques des sols en France
- 24 CGDD
- 25 I4CE, Estimer les émissions de gaz à effet de serre de la consommation alimentaire : méthodes et résultats, février 2019
- 26 IPBES, Global Assessment Report On Biodiversity and Ecosystem Services, mai 2019
- 27 FAO, Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, 2014
- 28 INSERM / KANTAR HEALTH / ROCHE, Rapport ObEpi, Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité, 2012
- 29 Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Guide pratique – Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective, 2014
- 30 Enquête nationale transports et déplacements (ENTD), 2008
- 31 Centre de ressources documentaires Aménagement Logement Nature (CDRALN), L'étalement urbain en France, 2012
- 32 CGDD, Les chiffres clés du transport, rapport DATALAB, 2018
- 33 UNICEF, Pour chaque enfant un air pur, 2019
- 34 Santé publique France, Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives, 2016
- 35 CGDD, Chiffres clés du transport, rapport DATALAB, 2016
- 36 Laboratoire de la mobilité inclusive, enquête « Mobilité et accès à l'emploi », 2017
- 37 CGDD, Chiffres clés du transport, rapport DATALAB, 2018
- 38 Agence internationale de l'énergie, 2017, <https://www.iea.org/statistics/balances/>
- 39 CGDD, Chiffres clés du climat, rapport DATALAB, 2019
- 40 INSEE, La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer, 2011
- 41 IDDRI, Inégalités, vulnérabilités et transition énergétique, 2013. Pour aller plus loin, voir également <http://onpe.org/>
- 42 WWF, Démarche énergies renouvelables et durables, 2019
- 43 <https://www.anil.org/aj-autorisation-prealable-declaration-mise-en-location/>

- 44 https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-de-lademe_offres_vertes_decembre2018.pdf
- 45 <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/alpes>
- 46 WWF France, Pollution plastique : à qui la faute ?, 2019
- 47 Lenzen *et al.*, The carbon footprint of global tourism, 2018
- 48 Comité régional du tourisme – Paris Région, Bilan carbone du tourisme en Île-de-France, 2014
- 49 Haut Conseil de la Santé publique, Pour une meilleure intégration de la santé dans les documents de planification territoriale, 2018
- 50 <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/index.php/decouvrir-linitiative/>
- 51 <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements>
- 52 WWF France, Les recommandations du WWF pour les premiers jeux alignés avec l'Accord de Paris, 2016
- 53 CGDD, Chiffres clés du climat, rapport DATALAB, 2018
- 54 WWF France, Le défi climatique des villes, 2018
- 55 ADEME, Déchets - chiffres clés 2018, 2019
- 56 WWF France, Pollution plastique : à qui la faute ?, 2019
- 57 WWF France, Pollution plastique : à qui la faute ?, 2019
- 58 WWF, No Plastic in Nature: Assessing Plastic Ingestion from Nature to People, 2019
- 59 <https://www.mairie10.paris.fr/ruezerodechet>
- 60 https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-09/170111_charte_engagements_ecoresponsable_organismes_evenements_o.pdf
- 61 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/22-mars-cest-journee-mondiale-leau-o>
- 62 GIEC, Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2015
- 63 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations>
- 64 WWF, Rapport Planète Vivante, 2018
- 65 ADEME, PCAET, Comprendre, construire et mettre en oeuvre, 2016

BIBLIO UTILE WWF

Agriculture et alimentation durables

- [Viande : manger moins, manger mieux](#)
- [Pour une transition agricole et alimentaire durable](#)
- [Consoguide poisson](#)

Transition énergétique et désirable

- [\[RAC\] Un nouveau contrat pour une société plus écologique et plus juste](#)
- [Démarche énergies renouvelables et durables](#)
- [Le défi climatique des villes](#)
- [FNE, ECF, WWF, Le véhicule électrique dans la transition écologique en France, 2017](#)

Plastique

- [Pollution plastique : à qui la faute ?](#)
- [Stoppons le torrent de plastique](#)
- [No Plastic in Nature: Assessing Plastic Ingestion from Nature to People](#)

Forêts

- [Déforestation importée : arrêtons de scier la branche !](#)
- [Baromètre PAP50 2018](#)

Biodiversité

- [Rapport Planète Vivante](#)

ANNEXE

LEVIERS RÉGLEMENTAIRES PERTINENTS POUR LES ACTEURS PUBLICS		OUTILS ET RÉFÉRENTIELS PERTINENTS
RÉGIONS	COMMUNES & INTERCOMMUNALITÉS	
 DES BÂTIMENTS ACCESSIBLES, SAINS ET ÉCOLOGIQUES		
<p>SRADDET ; soutien aux politiques de la ville et à la rénovation urbaine ; Soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat ; SRHH</p>	<p>PCAET ; SCoT ; PLU ; Carte communale ; PLH ; Droit de préemption ; Attribution logements sociaux ; Délivrance permis de construire ; Démarche/charte d'aménagement durable de la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • HQE Aménagement : Thèmes Territoire et contexte local ; Densité ; Adaptabilité et évolutivité ; Ambiance et espaces publics • Cit'ergie : Habitat et précarité énergétique ; Planification sectorielle • RFSC : Maîtriser les ressources foncières et développer un aménagement urbain durable ; Développer une offre de logements pour tous ; • HQE Économie circulaire : évolutivité du bâtiment • Charte Éco-maires : Inciter les constructeurs à viser la qualité environnementale pour l'ensemble des bâtiments • HQR² : Éviter l'étalement urbain et améliorer la gestion de l'espace ; Améliorer la qualité des logements et des bâtiments ; Diversité de l'offre de logements • AEU² : Cahier technique « Construire la ville sur elle-même » • BREEAM : Les matériaux, l'innovation, la santé et le bien-être • HQE Bâtiments tertiaires neuf ou rénovation : rénovation de bâtiment, confort et santé pour la construction de bâtiment • One Planet Living : Materials and products, Zero carbon, Zero waste, Land and Nature • Pacte Transition : Fiches techniques #3, #12, #13, #20, #24, #8, #9, #10, #11, #23 • Autres outils : Effinergie, label BBC / BEPOS, démarche Qualité Environnementale des Bâtiments
 UNE AGRICULTURE LOCALE POUR UNE ALIMENTATION Saine, ABORDABLE ET DURABLE		
<p>SRADDET (dont SRCAE) ; Commande publique</p>	<p>PCAET ; SCoT ; PAT (Projets alimentaires territoriaux) ; Commande publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cit'ergie : Agriculture, forêt • ODD : Faim «zéro» • One Planet Living : Local and sustainable food, Equity and Local Economy, Land and Nature, Zero Waste, Zero Carbon • Pacte Transition : #1, #5, #6, #7, #8, #9, #10, #13, #31, #32
 UNE MOBILITÉ OPTIMISÉE, INCLUSIVE, PARTAGÉE, SANS POLLUANTS		
<p>SRADDET ; Schéma régional de l'intermodalité (SRI) ; Schéma régional des infrastructures de transports (SRIT) ; Financement, organisation et fonctionnement des transports scolaires ; Organisation des transports routiers non urbains ; Construction et exploitation des gares publiques routières</p>	<p>Plans de mobilité (ex-PDU) ; PCAET ; SCoT/PLU/PLUi/ Carte communale ; Plan d'action pour la qualité de l'air (incluant les Zones à faibles émissions) ; Création d'infrastructures publiques de recharges nécessaires à l'usage de véhicules électrifiés ; Schéma de développement du vélo et autres modes actifs ; Plans de déplacements administratifs & soutien aux Plans de déplacements entreprises & inter-entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • HQE Aménagement : Thèmes Densité ; Mobilité et accessibilité • Cit'ergie : Organiser les mobilités sur le territoire ; Promotion et suivi de la mobilité durable ; Rationalisation des déplacements motorisés ; Mobilité alternative • RFSC : Promouvoir une mobilité alternative et durable ; Assurer l'intégration et la cohérence du quartier avec le tissu urbain et les autres échelles de territoire • HQR² : Améliorer la qualité de l'air ; Eviter les déplacements contraints et améliorer les déplacements à faible impact environnemental • AEU² : Cahier technique « Mobilité » et « Qualité de l'air et enjeux sanitaires associés » • SiMPlify (WBSCD) • BREEAM : Les transports • RAC - Guide Les Villes « Respire » de demain : Comment « agir sur la mobilité et les transports face à l'urgence climatique et sanitaire » ? • One Planet Living : Travel and Transport, Zero Carbon • Pacte Transition : Fiches techniques #14, #15, #16, #17
 UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE, RENEUVELABLE ET LOCALE		
<p>SRADDET ; SRCEA ; Aménagement et exploitation d'installation de source d'énergie renouvelable ; Mise en place d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie ; Aménagement de réseaux de chaleur ; SEM</p>	<p>PCAET ; SDE ; Aménagement et exploitation d'installation de source d'énergie renouvelable ; Mise en place d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie ; Aménagement de réseaux de chaleur ; Cadastre solaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • HQE Aménagement : Thème Énergie et climat • Cit'ergie : Organisation de la distribution d'énergie ; production énergétique locale • ODD : Énergie propre et d'un coût abordable • ISO37101 : Consommation responsable des ressources • HQR² : Réduire la consommation et améliorer la gestion de l'énergie • WWF France : Démarche énergies et durabilité • AEU² : Cahier technique « Climat et énergie » • BREEAM : L'énergie • HQE Bâtiments tertiaires neuf ou rénovation : Rénovation de bâtiment, Confort pour la construction de bâtiment • Ressources du collectif Energies citoyennes • Ressources du Cler



UN PATRIMOINE NATUREL ACCESSIBLE, VALORISÉ ET PRÉSERVÉ

Investissement et fonctionnement des CREPS ; Bibliothèque et musées régionaux ; Parcs régionaux

Bibliothèques et musées municipaux ; Construction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité ; Subventions aux clubs et associations ; Mise à disposition des équipements sportifs auprès des collèges et des lycées, gratuitement ou par voie conventionnelle ; Forêts communales

- **HQE Aménagement** : Thème Ecosystèmes et biodiversité, Thème Patrimoine, paysage et identité
- **Cit'ergie** : Activités économiques ; Patrimoine de la collectivité
- **RFSC** : Préserver et valoriser le patrimoine urbain, architectural et culturel ; Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs
- **ISO37101** : Attractivité
- **HQR²** : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel, Préserver et valoriser le paysage et la qualité visuelle
- **One Planet Living** : Health and happiness, Culture and community, Land and Nature, Zero Waste, Sustainable Water
- **Pacte Transition** : Fiches techniques #8, #9, #10, #13, #18, #22, #23



UNE ÉCONOMIE LOCALE, SOLIDAIRE ET AU SERVICE DE LA PLANÈTE

SRADDET dont SRCAE ; Compétence de développement économique ; Critères d'appels d'offres et appels à projets ; Planification budgétaire

PCAET ; PLU ; Droit de préemption ; Distribution d'électricité et de gaz ; Mise en place d'une obligation verte au niveau de la collectivité ; Compétence de développement économique ; Critères d'appels d'offres et appels à projets ; Planification budgétaire

- **HQE Aménagement** : Thèmes Insertion et formation ; Dynamiques économiques locales
- **Cit'ergie** : Finances et commande publique (durable et exemplaire) ; Activités économiques
- **RFSC** : Mettre en place une administration et une gestion financière durables de la ville ; Encourager la croissance verte et l'économie circulaire ; Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes ; Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale ; Promouvoir la production et la consommation soutenables
- **ODD** : Travail décent et croissance économique ; Industrie, innovation et infrastructure ; Consommation et production responsables
- **HQE Économie circulaire** : Approvisionnement durable, approche en coût global, conception globale, RSE et évaluation
- **Charte Éco-maires** : Repérer et appuyer les ressources dynamiques et initiatives locales
- **AEU²** : Cahier technique « Activités économiques »
- **HQR²** : Favoriser l'accès de la population à l'emploi, aux services et équipements de la ville
- **Pacte Transition** : Principe #C, Fiches techniques #1, #2, #9, #13, #17, #18, #19, #22, #27, #32



UNE ÉCONOMIE DE LA SOBRIÉTÉ, DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE

SRADDET ; Documents de planification : par ex. PRPGD ; Commande publique

PCAET ; Collecte et traitement des ordures ménagères

- **HQE Aménagement** : Thèmes déchet ; Matériaux et équipements
- **Cit'ergie** : Gestion de l'eau, de espaces verts, des déchets du territoire
- **RFSC** : Favoriser une gestion durable des ressources naturelles et diminuer la production de déchets
- **HQE Économie circulaire** : Réemploi, réutilisation et recyclage, Démontabilité et destruction sélective
- **HQR²** : Minimiser les déchets et améliorer leur gestion
- **BREEAM** : Les déchets
- **One Planet Living** : Zero Waste, Materials and products, sustainable water
- **Pacte transition** : Fiches techniques #1, #10, #18, #19, #22, #32
- **Zero Waste** – Territoires Zero Waste, 2019



UNE RESSOURCE EN EAU PRÉSERVÉE ET VALORISÉE

SRADDET ; Documents de planification : par ex. PRPGD ; Commande publique

PCAET ; Collecte et traitement des ordures ménagères

- **HQE Aménagement** : Thème eau
- **ODD** : Eau propre et assainissement
- **HQR²** : Améliorer la gestion de la ressource eau et sa qualité
- **RFSC** : Protéger, préserver et gérer durablement les ressources en eau



UNE IMPLICATION DE TOUTES ET TOUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fonctionnement des lycées, schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle

Trame Verte et Bleue ; Plan biodiversité ; Budget Participatif ; Communications de la collectivité, démarches participatives et de concertation

- **Cit'ergie** : Coopération et communication ; Société civile
- **RFSC** : Renforcer la participation citoyenne ; Encourager une gouvernance élargie ; Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous
- **ODD** : Éducation de qualité
- **HQE Économie circulaire** : Sensibilisation
- **Charte Éco-maires** : Se doter d'une ambition commune et partagée pour le quartier
- **HQR²** : Renforcer la cohésion sociale et la participation ; Améliorer les réseaux de solidarité et le capital social ; Augmenter les niveaux d'éducation et la qualification professionnelle
- **AEU²** : Cahier technique « Participation citoyenne »
- **Pacte transition** : Principes A et B, Fiches techniques #28, #29, #30, #31

LE BESOIN DE RÉINVENTER LES VILLES ET LES TERRITOIRES

1 département

est artificialisé
tous les 7 ans en France

2,7

Planètes Terre seraient
nécessaires
si l'humanité
consommait
comme les Français



3/4

des milieux terrestres
sont sévèrement altérés
par les activités humaines

6,7 millions de Français

sont en situation de précarité
énergétique



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr